

a g e n d a
interculturel



PERIODIQUE BIMENSUEL - BUREAU DE DEPOT BRUXELLES - EDITEUR RESPONSABLE: CHRISTINE RUKAJAK 90 - AVENUE DE STALINGRAD 24 - 10000 BRUXELLES

Bruxelles : terre d'accueil ?

L'histoire troublée entre Bruxelles et ses étrangers



Ce dossier de *l'Agenda interculturel* a été conçu en collaboration avec le Musée Juif de Belgique, en complément à son exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? »



Dossier

Bruxelles : terre d'accueil ? Bruno Benvindo et Pascale Falek-Alhadeff	3
« Maudit soit celui qui fausse le droit de l'étranger... » Thomas Gergely	4
Le droit des étrangers : une évolution en zigzag France Blanmailland	6
Etudier les migrations contemporaines Andrea Rea	10
Pas d'archives, pas d'histoire ? Nathalie Caprioli	12
Quelles populations dans quels quartiers ? Entretien avec Gilles Van Hamme	14
Une immigration espagnole gravée sur vinyle Nathalie Caprioli	16
Oser se perdre dans Bruxelles Vanessa Vindreau	19
Pourquoi part-on ? Christine Kulakowski	20
L'accueil à Bruxelles : un puzzle institutionnel complexe Jonathan Unger	22
Le tabou colonial belge à l'école : où en est-on ? Pascaline Adamantidis	24
En avant pour un musée de la diversité ! Eric Corijn	27

28 Bon tuyau

Home sweet home

30 Du neuf dans nos rayons

Cathy Harris

Prochaines parutions

MICmag

Encarté dans *L'Avenir* le 30 octobre 2017 :
Demandeurs d'asile gays : comment démontrer
une sexualité ?

Agenda interculturel

Décembre 2017 : Un bilan de la prévention
au radicalisme violent.

Responsable de rédaction
Nathalie Caprioli

Journaliste
Pascaline Adamantidis

CBAI: Massimo Bortolini, Cathy Harris,
Pascal Peerboom, Patrick Six, Jonathan Unger,
Vanessa Vindreau.

Comité scientifique: Ali Aouattah, Loubna Ben
Yaacoub, Vincent de Coorebyter, Isabelle Doyen,
Kolë Gjelošhaj, Younous Lamghari, Silvia Lucchini,
Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli,
Nouria Ouali, Andrea Rea, Hedi Saidi.

Mise en page : Pina Manzella

Impression : GS Graphics sprl

Éditrice responsable : Christine Kulakowski

Avec l'aide de la Commission communautaire
française, du Service d'éducation permanente,
de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



L'Agenda interculturel est édité par le
Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl
Avenue de Stalingrad, 24 • 1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50 • fax 02/512 17 96
ai@cbaib.be - www.cbaib.be

Le CBAI est ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30

L'Agenda interculturel est membre de l'ARSC
Association des Revues Scientifiques et Culturelles.

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres,
intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus
souvent rédigés par la rédaction.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre
1992 relative à la protection de la vie privée à
l'égard des traitements de données à caractère
personnel, nous informons nos lecteurs que le CBAI
gère un fichier comportant les noms, prénoms,
adresses et éventuellement les professions des
destinataires de l'Agenda interculturel. Ce fichier a
pour but de répertorier les personnes susceptibles
d'être intéressées par les activités du CBAI et de les
en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous
concernant et, le cas échéant, les rectifier ou
demander leur suppression en vous adressant au
Centre. Ce fichier pourrait éventuellement être
communiqué à d'autres personnes ou associations
poursuivant un objectif compatible avec celui du
Centre.

Bruxelles : terre d'accueil ?

184 nationalités se côtoient aujourd'hui à Bruxelles. L'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? », qui se tient au Musée Juif de Belgique du 13 octobre 2017 au 18 mars 2018, retrace la manière dont l'ancienne capitale du Brabant s'est transformée, en moins de deux siècles, en ville-monde.

« Bruxelles : terre d'accueil ? » raconte deux siècles d'histoire troublée entre Bruxelles et ses étrangers. Elle s'appuie sur les pléthoriques archives de la Police des étrangers – les Archives de l'Etat, partenaires de cette exposition, conservent pas moins de deux millions de dossiers individuels d'étrangers arrivés en Belgique depuis 1839 –, mais également les objets personnels que les migrants d'hier et d'aujourd'hui ont emportés avec eux. Outre ce parcours historique, l'exposition présente le travail d'artistes basés à Bruxelles (photographes, *street artists*, sculpteurs, vidéastes) qui traitent de la question migratoire aujourd'hui. Enfin, elle donne la parole aux migrants à travers quatre films inédits qui dévoilent les témoignages de 16 femmes et hommes, originaires des quatre coins du monde.

En prolongement de l'exposition, ce numéro de *l'Agenda interculturel* présente le regard d'experts issus de disciplines aussi variées que le droit, la géographie, la sociologie, la philosophie, l'histoire et l'archivistique. Il montre que la diversité à Bruxelles – ville jeune, multilingue, multiculturelle – suscite maintes recherches, éclairant des enjeux aussi essentiels que les politiques d'asile ou les dynamiques spatiales au sein des 19 communes. Mais ce numéro met également en lumière combien ce thème brûlant d'actualité peine encore aujourd'hui à intégrer les salles de classe (le « tabou » colonial belge), les centres d'archives ou encore les musées. Comme le rappelle ce dossier, un musée de l'immigration se fait encore et toujours attendre dans la capitale belge. Gageons que « Bruxelles : terre d'accueil ? » relance aussi ce débat ! ■

Bruno Benvindo et Pascale Falek-Alhadeff

Curateurs de l'exposition, conservateurs au Musée Juif de Belgique

« Maudit soit celui qui fausse le droit de l'étranger... »

Thomas Gergely

L'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? » se tient au Musée Juif de Belgique. En toute cohérence avec l'éthique juive qui défend et protège l'étranger, quelles que soient sa religion et son origine.

« **M**audit soit celui qui fausse le droit de l'étranger » juge, sans détour, la Bible, en Deutéronome 27:19. Cette affirmation apodictique, c'est-à-dire absolue, renferme, à elle seule, toute la philosophie de l'Écriture à l'égard de l'étranger. Un étranger que, presque toujours, le Texte évoque au même rang que la veuve et l'orphelin, autrement dit les plus faibles, ceux auxquels la société d'accueil, donc majoritaire, si elle se respecte, doit aide, assistance et protection. La justification de cette obligation de considérer l'étranger dans le strict respect de ses droits d'homme est maintes fois répétée. On la trouve, par exemple, en Exode 22:20 où, subtilement, la Bible dit : « *Tu ne contristeras pas l'étranger, ni le molesteras, car vous-mêmes, vous avez été étrangers en Égypte.* » On aura observé que le texte rappelle non l'état d'esclave qui était celui des Hébreux en Égypte, mais leur statut d'étranger. Et plus loin, le Deutéronome (10:18) y reviendra dans les mêmes termes, en ordonnant : « *Vous aimerez l'étranger, car, au pays d'Égypte, vous étiez des étrangers.* »

Et aussi surprenant que cela puisse paraître, la narration biblique avait raison : avant d'être réduits à l'esclavage par Sethi I^{er}, les Hébreux avaient, pendant des siècles, résidé en Égypte, respectés par la majorité nationale. Qu'ensuite une conjoncture politique nouvelle ait poussé les pharaons à les réduire en esclavage est un épisode regrettable, mais qui n'efface en rien la qualité de vie des temps qui avaient précédé.

La tradition juive a donc toujours enseigné qu'il était interdit de détourner les yeux avec obstination de celui que l'on ne voulait pas voir, en l'occurrence le plus faible qui, sans doute, sollicite le mieux l'attention, parfois jusqu'à l'importuner. Or, l'étranger, s'il est immigré, donc généralement démuné, est, par définition, faible puisqu'il est déraciné, ignorant la langue de son pays d'accueil et peinant par conséquent à gagner sa vie. Pour se rendre compte de sa situation, il suffit de songer à la sienne propre, quand, en touriste pourtant nanti, on se perd, un jour, dans un pays lointain dont on ignore tout, y compris la langue et l'écriture.

Perdu comme il peut l'être, l'homme ainsi arraché à ses repères, par les convulsions de l'histoire, a besoin d'aide. Ce que le Texte, vieux pourtant de trois mille ans, suggère déjà en imposant « *d'aimer l'étranger* ». Et de le répéter en Lévitique 19:34, où l'on peut lire : « *L'étranger installé chez vous, vous le traiterez comme l'un de vous. Tu l'aimeras comme toi-même.* » Ce qui rejoint la célèbre apostrophe de Lévitique 19:18, reprise par les Évangiles : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* »

En effet, si, par procuration héréditaire mémorielle, j'ai été, moi aussi, étranger en Égypte, dans n'importe quelle Égypte d'ailleurs, et que j'ai aspiré à être tiré de ce déracinement, je ne pourrai accomplir ce



Les Juifs aussi ont été réfugiés. Ces marchands ambulants à
Un exil lié au contexte économique et à l'antisémitisme. P

grand commandement, parmi les 613 de la Thora, qu'en soulageant l'étranger échoué près de moi. Ce qui revient, dans la pratique, à lui procurer, au sens le plus large, gîte, couvert et vêtement.

Egaux en humanité

Le philosophe allemand Herman Cohen (1842-1918) affirmait que la vraie source de la religiosité se trouvait dans ce commandement de protéger l'étranger. Car expliquait-il, l'étranger doit être protégé, bien qu'il ne soit pas membre de la famille, du clan, de la religion, de la communauté ou du peuple. Et cela *simplement parce qu'il est un être humain*. C'est ainsi que, *dans l'étranger*, l'homme a découvert l'idée d'humanité.

C'est, à bien y songer, la préfiguration de ce que nous appelons aujourd'hui les *Droits de l'Homme*, un droit qui transcende toute forme d'appartenance nationale et autre, ne prenant en compte que l'appartenance à l'humanité.

Une vision des relations entre les hommes que nie le véritable raciste, celui qui considère que les hommes, tous pareils et pourtant tous dissemblables et inégaux, *mais absolument égaux en humanité*, ne le sont même pas en ce domaine. Et que donc, il existe des sur-hommes et des sous-hommes que les premiers peuvent écraser de plein droit naturel.

Conscient de cet état de chose, la Thora prescrit, en termes très modernes, les devoirs de l'homme face à l'étranger.

(c. 1930) © Union des Juifs Progressistes de Belgique



Bruxelles ont fui la Pologne avec leur famille autour des années 1930. Photo non datée, extraite de l'exposition "Bruxelles : terre d'accueil ?"

En voici quelques dispositions.

En matière économique, Exode 22:20 prévient : « *Tu n'exploiteras ni n'opprimeras l'étranger.* » Et, de fait, quoi de plus facile ? Surtout quand l'étranger connaît mal la langue et les lois de son pays d'accueil.

Relativement au bien-être du travailleur : « *Six jours tu ouvreras, mais le septième jour tu chômeras afin que... le fils de ta servante et l'étranger reprennent leur souffle.* » (Exode 23:12) En d'autres termes, même s'il n'est pas soumis aux lois du shabbat, l'étranger doit pouvoir bénéficier, comme tout homme, des avantages régénérateurs du repos. Sinon, cet étranger est juste un esclave.

La Thora va plus loin encore et interdit de sous-payer un travailleur simplement parce qu'il est étranger : « *Tu n'exploiteras pas le salarié, que ce soit l'un de tes frères ou l'un des étrangers que tu as dans ton pays, dans tes villes.* » (Deut. 24:14) Bref, si une société, Etat de droit, a établi un

régime de droits sociaux, ce régime ne saurait privilégier les uns au détriment des plus faibles, en l'occurrence les « allochtones » comme on dit, aujourd'hui, par peur des mots.

Et mieux : le système religio-légal de la Bible avait déjà prévu le problème du surendettement, dont la plupart des victimes se comptent parmi les moins nantis, les immigrants. Le Lévitique 25:35 l'a bien vu lorsqu'il avertit : « *Si ton frère a des dettes et s'avère défaillant à ton égard, tu le soutiendras, qu'il soit un étranger ou un hôte, afin qu'il puisse survivre à côté de toi.* » Concrètement, il s'agira de lui prêter sans intérêt, sinon, très vite, on s'expose à l'enfermer dans la spirale de la dette, celle dont on ne sort parfois jamais. De pouvoir être ainsi protégé, relève du droit même de l'étranger, au titre d'homme parmi les hommes. Ce que, une fois de plus, la Bible rappelle ainsi, cette fois en Deutéronome 24:17 : « *Tu ne porteras pas atteinte au droit de l'étranger.* »

Tous étrangers

Ces considérations, que nous avons glanées au nombre de beaucoup d'autres, parmi les dispositions destinées à protéger l'étranger, relèvent d'une vision biblique plus générale de la condition humaine, celle qui rappelle la précarité de nos vies et l'illusion de posséder qui nous aveugle si souvent. Car, après tout, admettons-le : nous ne sommes jamais propriétaires de rien. Juste des usufruitiers, des utilisateurs temporaires de ce qui aboutit entre nos mains. Le Talmud, l'immense codification de la Thora, le rappelle d'ailleurs comme suit : « *Nous venons au monde les mains fermées pour signifier que nous n'apportons rien ; nous quittons ce monde les mains ouvertes pour montrer que nous n'emportons rien.* » Du point de vue religieux, le seul propriétaire possible est Dieu, puisque lui seul est éternel, à l'inverse des hommes, limités par leur finitude. La Thora elle-même l'avait d'ailleurs déjà également dit en attribuant au Créateur les paroles suivantes : « *La terre, dit-il, ne sera jamais vendue à perpétuité, car la terre m'appartient et vous, vous n'êtes que pareils à des étrangers de passage chez moi.* » (Lévitique 25:23)

Et, comme selon cette vision des choses, les hommes sont tous étrangers sur cette terre, là se fonde aussi la nécessaire fraternité entre eux et l'obligation qui leur incombe de se respecter mutuellement. D'ailleurs, songe-t-on que la plus grande nation au monde n'est jamais peuplée que de myriades de gens tous étrangers au reste de l'humanité ? Y pense-t-on au sein de la confortable illusion qu'apporte la sensation d'appartenir à une nationalité ? Jamais assez, faut-il le craindre. Surtout au miroir de ces douloureux réveils que l'histoire s'ingénie volontiers à infliger à tous ceux qui oublient ses leçons. ■

Thomas Gergely

Directeur de l'Institut d'Etudes du Judaïsme à l'ULB

Le droit des étrangers : une évolution en zigzag

France Blanmailland

Si la Belgique de 1830 affirmait très clairement son caractère libéral à l'égard des étrangers et de leurs droits, la politique en la matière a connu jusqu'à aujourd'hui des avancées et des reculs en fonction des contextes socio économiques et politiques. Focus sur le regroupement familial et l'asile.

La Constitution belge votée en 1831 prévoit solennellement que « *tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi* » (article 128). Le législateur s'emploiera au fil des années à préciser et élargir la liste des dérogations à cette égalité proclamée dans l'élan des libertés revendiquées par le jeune Etat. Il faut dire aussi que la situation est encore marquée par le caractère pour le moins poreux et théorique des frontières et des appartenances, le Parlement venant ainsi d'élire roi des Belges un prince né allemand, combattant de l'armée russe, et naturalisé britannique.

Les premières limites viendront d'une loi temporaire de 1835, régulièrement prorogée, prise pendant une période de relative incertitude quant à la stabilité de la jeune Belgique (dont l'indépendance et les frontières ne seront officiellement reconnues par les Pays-Bas qu'en 1839). Cette loi temporaire vise essentiellement les mesures à prendre concernant les étrangers extradés ou en rupture de ban par rapport à l'étranger, et deviendra la base d'une loi du 12 février 1897. Les débats au Parlement sont houleux, plusieurs députés s'offusquant violemment du vote d'une loi « *injuste et inhumaine* », même si le texte nous paraît aujourd'hui fort libéral¹.

Les droits de faire du commerce et en général de travailler n'ont rien à voir à l'époque avec la qualité de citoyen. Et lorsque la carte d'identité est introduite en Belgique à la faveur de l'occupation allemande pendant la guerre de 14-18, les étrangers et les Belges disposent du même document.

Les années 1930

Il faut attendre un siècle pour que la situation juridique des étrangers évolue vers une césure importante entre eux et les nationaux. C'est en effet un arrêté royal du 14 août 1933, pris en pleine crise socio économique et dans le cadre d'une loi de pouvoirs spéciaux visant l'équilibre budgétaire, qui introduit le registre des étrangers et, dans la foulée, la carte spéciale des étrangers. Et trois ans plus tard, en 1936, est instauré le « permis de travail ».

L'arrêté loi du 28 septembre 1939 généralise, dans les circonstances exceptionnelles que l'on sait, les mesures qui permettent l'expulsion des étrangers – en l'occurrence une majorité d'antifascistes et surtout de juifs fuyant le nazisme. Un nouveau délit est introduit dans le code pénal, celui de séjour illégal. Le gouvernement catholique-socialiste cède face aux pressions de l'extrême-droite particulièrement mobilisée sur le thème de la xénophobie, et commence par arrêter et expulser en

direction du Reich de nombreux juifs allemands. Les débats au Parlement sont extrêmement vifs. Les protestations d'une partie de l'opinion font cesser cette pratique, remplacée par celle de l'internement dans des camps d'où les détenus peuvent tenter d'organiser leur immigration légale vers l'étranger. En pratique, la guerre et l'occupation feront qu'il s'agira pour nombre d'entre eux, en tout cas pour les citoyens allemands, d'une antichambre avant la déportation vers la France occupée, et ensuite les camps de concentration allemands².

L'essentiel de l'esprit de cette réglementation prise pendant des périodes d'exception sera à la base de la loi du 2 mars 1952 sur la « police des étrangers ». Rédigée en termes très généraux, elle permet surtout au gouvernement de légiférer souplesment, en s'adaptant à la conjoncture, par la voie de circulaires qui ne doivent même pas être publiées. L'étranger peut être détenu, à la disposition de la police des étrangers, se voir reconduit à la frontière, tout cela sans le moindre droit de recours.

1970 : un autre tournant

L'annonce fin 1970, par le ministre de la Justice Vranckx, du durcissement de la situation des étudiants étrangers provoque un mouvement de protestation dans les universités du pays, et la création d'une commission de réflexion sur un futur « statut » des étrangers, du nom de son président, le sénateur Rolin. En 1974, la circulaire Califice organise une campagne de régularisation des sans papiers en même temps que l'« arrêt de l'immigration » : il devient pratiquement impossible de venir en Belgique pour y chercher du travail.

Le projet élaboré par la Chambre en 1978 restera bloqué pendant deux ans, tant sont vives les tensions entre, d'une part, les tenants de la ligne « dure » qui invoquent les nuages

de la stagnation économique liée à la crise du pétrole, et, d'autre part, les personnalités et mouvements antiracistes. Le rapport de forces penchera radicalement en faveur de ces derniers après un attentat antisémite à Paris et différentes provocations du Vlaams Militanten Orde (VMO), parti d'extrême-droite, qui susciteront un véritable électrochoc : une manifestation de plus de 100 000 personnes en octobre 1980, et le vote de la loi du 15 décembre 1980 sur l'entrée, le séjour, et l'éloignement des étrangers. Elle sera suivie quelques mois plus tard, le 30 juillet 1981, de la loi antiraciste, dite « loi Moureaux », du nom du ministre de la Justice de l'époque.

La loi de 1980 est la base de toutes les mesures relatives au droit qu'ont – ou n'ont pas – les étrangers de vivre en Belgique. En 37 ans, elle sera modifiée près de 70 fois. Elle est en effet le reflet des avancées et reculs qu'entraînent tour à tour les batailles juridiques menées par les défenseurs des droits des étrangers – notamment depuis qu'existe en Belgique une Cour constitutionnelle -, les influences du droit de l'Union européenne (UE) et du Conseil de l'Europe, et surtout les mobilisations politiques menées en sens divers, tant le « droit des étrangers » est par essence politique.

Les chemins d'immigration

Qui, en dehors des trois mois autorisés pour des touristes munis ou dispensés de visas, aura le droit de vivre en Belgique ? Un travailleur potentiel ? Oui, mais il doit au préalable, au départ de l'étranger, avoir reçu un permis de travail obtenu pour lui par un employeur qui a prouvé ne pas avoir trouvé d'autre personne pour faire le travail requis. Un indépendant ? Oui, s'il a, à l'étranger, obtenu une carte professionnelle accordée après l'avis de plusieurs instances chargées d'examiner la viabilité et l'intérêt pour la Belgique de l'entreprise envisagée. Autant dire que, sur le sujet, la Belgique se montre particulièrement rigide et négative.

Restent l'asile, les études, le regroupement familial, et bien sûr l'espoir de régularisation pour tous les autres. L'évolution du droit de vivre en famille est suffisamment illustrative des courants à l'œuvre pour qu'on s'y attarde un peu.

Immigration familiale

Notre politique d'immigration a été marquée pendant des décennies par la volonté d'encourager le regroupement familial, pour des raisons largement influencées par l'évolution de la natalité. C'est ce qu'ont organisé dans un premier temps les conventions bilatérales signées entre 1956 et 1970 avec différents pays des pourtours de la Méditerranée. Après l'adhésion de la Grèce, puis de l'Espagne et du Portugal à l'UE dans les années 1980, ce sont surtout les Marocains et les Turcs qui seront concernés par les effets de ces traités. Ces effets se font d'ailleurs sentir encore aujourd'hui dans le traitement plus favorable de ces nationalités, par exemple pour ce qui est du permis de travail.

La loi de 1980 reprend le modèle des conventions bilatérales en prévoyant l'octroi d'un droit de séjour pour les conjoints

et les enfants mineurs, sans exigence de revenus ou autre, situation à l'époque assez exceptionnelle en Europe.

Un autre facteur sera déterminant pour accentuer le caractère « familial » de l'immigration en Belgique, et demande un peu d'explication européenne : en même temps qu'un espace de libre marché, l'UE a instauré un espace de libre circulation, principalement pour les travailleurs. Pour que l'ouvrier migrant ne soit pas freiné dans sa mobilité, il a semblé logique aux yeux du législateur européen de 1968 de prévoir qu'il puisse se faire accompagner de ceux qui, dans son pays d'origine, vivent avec lui en étant à sa charge, y compris les enfants majeurs et les vieux parents.

La Belgique a adopté en 1980 une acception très large de la notion de « citoyen européen », en considérant qu'elle ne visait pas seulement le ressortissant d'un autre pays de l'UE qui exerce son droit de circuler et de s'établir en Europe, mais également le Belge qui vit et demeure en Belgique. Cette vision, qui semble logique au regard de celle de citoyenneté européenne, a été une réelle originalité, la Belgique étant presque le seul pays européen à l'avoir adoptée.

Parallèlement, le Parlement a, d'abord en 1984 puis surtout en 2000, assez largement ouvert les possibilités d'acquisition de la nationalité belge, et par la même occasion la possibilité d'immigration pour de nombreuses familles originaires « des pays tiers » (hors UE), cela par la convergence de ces deux particularités du modèle belge. La société évoluant, la loi a finalement avalisé la pratique qui mettait la cohabitation sur – presque – le même pied que le mariage, avec à l'esprit d'abord les couples de même sexe, ensuite tout un chacun.

Mais cette porte d'abord grande ouverte va progressivement se refermer ou en tout cas tendre à s'aligner sur les habitudes restrictives des pays voisins, même si plus de la moitié des titres de séjour délivrés aujourd'hui concernent toujours des regroupements familiaux³.

L'ère du soupçon

L'offensive va notamment se mener sur un autre terrain, celui de la police, des administrations communales et du Parquet, qui déclareront la guerre aux mariages blancs, puis aux reconnaissances et aux cohabitations dites « de complaisance ». Pendant des années, l'Office des étrangers va systématiquement refuser l'octroi de visas familiaux sur base de suspicion de mariage frauduleux, et d'innombrables couples devront attendre de longs mois pour qu'un dossier de mariage aboutisse devant leur officier d'état civil. De la fin des années 1990 à aujourd'hui, des nouvelles dispositions légales allant de la mission de contrôle de l'officier d'état civil aux sanctions pénales en passant par les retraits de nationalité et de séjour viendront renforcer les obstacles dressés sur la voie du séjour des membres d'une famille.

Les modifications seront apportées progressivement : interdiction du regroupement « en cascade » (lorsque le

regroupant, c'est-à-dire la personne qui se fait rejoindre, a déjà bénéficié d'un regroupement familial), impossibilité pratique d'introduire une demande de regroupement familial si on est en Belgique sans retourner chercher un visa dans le pays d'origine – et l'y attendre pendant de longs mois –, interdiction du regroupement si l'un des membres du couple a moins de 21 ans, imposition de conditions de revenus minimaux dans le chef du regroupant, puis de conditions liées aux efforts d'intégration, suppression de l'assimilation de la personne belge au citoyen européen qui fait usage de la libre circulation, interprétation restrictive des vieilles conventions bilatérales, imposition de redevances pour la majorité des demandes...

Les succès remportés devant la Cour constitutionnelle, qui constate des discriminations liées aux différences de traitement entre certaines catégories d'étrangers, finissent par aboutir à l'alignement général sur les situations les plus restrictives. Là où un grand nombre de personnes disposaient d'un droit de séjour définitif après six mois, tout le monde à présent devra attendre cinq ans avant de disposer d'un titre stable et illimité, d'où pourra par exemple découler après quelques années le droit d'introduire une demande de nationalité.

Et là aussi, le droit a beaucoup évolué depuis vingt ans. Il est bien plus difficile de devenir belge depuis 2013, la loi ayant non seulement introduit l'impossibilité de faire une demande hors du territoire, mais l'ayant assortie d'une série de conditions, à la fois en matière de séjour légal et aussi d'intégration sociale.

L'asile : des avancées

A côté du regroupement familial, l'asile est l'autre grand chemin légal d'arrivée en Belgique. C'est là que, depuis trente ans, la situation a le plus évolué, et cette fois dans une direction positive sous l'angle du droit. Au départ, la Belgique ne connaissait que l'asile au sens strict, sans prise en compte de la protection subsidiaire qui concerne tous ceux qui fuient une situation de guerre ou de désastre qui ne les vise pas personnellement⁴. En outre, jusqu'en 1987, la reconnaissance du statut dépendait du délégué en Belgique du Haut Commissariat pour les Réfugiés, avec une procédure qui ignorait les droits de la défense, sans accès au dossier, sans motivation et sans recours. La création du Commissariat général aux Réfugiés et apatrides (CGRA) a instauré une procédure bien plus correcte, mais des tentatives tant de l'administration que du législateur ont mis des bâtons dans les roues, surtout en instaurant une procédure de recevabilité qui bloquait les dossiers devant l'Office des étrangers, cela tout au long des années 1990. Là où le but était d'évacuer et d'accélérer, le système s'est finalement trouvé paralysé : la réalité a ses propres lois, et les demandeurs d'asile ont continué d'affluer. La conclusion fut une régularisation de milliers de dossiers en souffrance, mais au prix de combien de malheurs et de temps perdu. Au fil des années, l'Europe a joué un rôle de plus en plus déterminant dans ce chapitre du vaste sujet de l'immigration. Du point de vue strictement belge, les aspects positifs des réglementations préparées par la Commission n'ont eu que des impacts marginaux, même s'ils n'étaient pas

Hommage à Semira Adamu. Septembre 2003. Photo extraite de l'exposition "Bruxelles : terre d'accueil ?"



négligeables (limitation de la détention des demandeurs d'asile, introduction de la protection subsidiaire...), car notre point de départ était globalement correct, à la différence de pays qui ne respectaient aucun des standards minimaux en matière de droits humains. Les avancées européennes issues des réformes initiées par la Commission et débattues par le Parlement ont par contre été généralement battues en brèche par les accords conclus entre les Etats, tels que la convention de Dublin de 1990 devenue le règlement de Dublin par la suite. Celui-ci revient en pratique à empêcher les réfugiés de choisir leur pays d'asile et souvent de faire valoir correctement leurs droits, tout en faisant peser un poids disproportionné sur les pays frontaliers de l'UE.

En matière d'asile, on peut considérer qu'il y a eu du progrès : là où, en 2008, 75 % des décisions prises par le CGRA étaient négatives, on atteignait en 2016 une proportion de 60 % de décisions positives (dont 11 % de protection subsidiaire).

Illégaux et sans droits

Mais... Mais il y a bien sûr tous les laissés pour compte des voies légales d'immigration, et ils sont nombreux : demandeurs d'asile déboutés, regroupements familiaux non aboutis, travailleurs sans permis de travailler, touristes ou étudiants qui voudraient rester en Belgique, MENA⁵ devenus majeurs...

Depuis l'arrêt de l'immigration en 1974, la Belgique a procédé à des campagnes de régularisation, comme ce fut le cas en 2009. Parallèlement à ces situations particulières, les demandes « 9bis » (du nom de l'article de la loi de 1980 qui fixe des conditions pour ce type de demande), ou plus récemment « 9ter », lorsqu'il s'agit de demandes basées sur des problèmes médicaux graves, sont traitées en permanence, mais avec une très grande parcimonie, notamment ces dernières années. L'Office des étrangers fait une interprétation stricte des « circonstances exceptionnelles » qui justifient en vertu de la loi qu'on examine en Belgique la demande de séjour, et pas dans le pays d'origine via le poste diplomatique. A l'exception des périodes de régularisation (pendant lesquelles la barrière des « circonstances exceptionnelles » est abolie), le chiffre de décisions de régularisations est de plus en plus bas,

à la fois parce que les décisions sont très généralement négatives (20 % en 2016), mais aussi parce que les demandes sont bien moins nombreuses (moins de 3 000). La raison en est probablement à la fois le rôle dissuasif joué par l'introduction des redevances prohibitives à payer à l'occasion d'une demande de séjour, et le fait que depuis 2012, un refus de séjour s'accompagne non seulement d'un ordre de quitter le territoire, mais en plus généralement d'une interdiction d'y revenir.

Plaider pour une vision réaliste et durable

Ce n'est évidemment pas la statistique du nombre des demandes qui permet de décrire la réalité du phénomène : avec en poche une demande de régularisation, ou avec son vieil ordre de quitter le territoire, ou sans rien du tout, les personnes sans papiers sont légion en Belgique, qu'elles veuillent rester ici, ou rejoindre la Grande-Bretagne, elles sont des dizaines de milliers qui ne disposent pas du droit de vivre et travailler comme chacun devrait pouvoir le faire en toute sécurité.

Notre histoire du droit de l'immigration est celle des zigzags qu'entraîne la tension entre des mouvements contraires : d'un côté les tentatives désordonnées et confuses de tenir à distance, contrôler, éloigner, gommer la majorité de ceux qui viennent de loin sans qu'on les ait appelés, comme de récents projets du gouvernement en témoignent encore, de l'autre la vraie vie, celle des gens qui bougent et migrent à travers le monde, bien plus qu'en 1900, et continueront de le faire davantage, quelles que soient les lois qui tenteront de les en empêcher. Au lieu de concevoir l'Office des étrangers comme un bouclier qui se dresse en adversaire de ceux qu'il est chargé en principe d'administrer, il est indispensable de plaider, pour la Belgique et pour l'Europe, pour une vision positive et ouverte à l'égard des migrations et de la libre circulation. Même si l'avenir en la matière ne s'annonce pas facile et posera bien des problèmes, c'est la seule option qui permette d'envisager la situation de manière non seulement plus positive, mais aussi plus réaliste et durable. ■

France Blanmailland

Avocate

[1] Art. 1. L'étranger résidant en Belgique qui par sa conduite compromet la tranquillité publique, ou celui qui est poursuivi ou qui a été condamné à l'étranger pour les crimes ou délits qui donnent lieu à l'extradition; peut être contraint par le gouvernement de s'éloigner d'un certain lieu, d'habiter dans un lieu déterminé, ou même de sortir du royaume.

L'arrêt royal enjoignant à un étranger de sortir du royaume parce qu'il compromet la tranquillité publique sera délibéré en conseil des Ministres.

Art. 2. Les dispositions de l'article précédent ne pourront être appliquées aux étrangers qui se trouvent dans un des cas suivants, pourvu que la nation à laquelle ils appartiennent soit en paix avec la Belgique :

1° A l'étranger autorisé à établir son domicile dans le royaume ;

2° A l'étranger marié avec une femme belge dont il a un ou plusieurs enfants nés en Belgique pendant sa résidence dans le pays ;

3° A l'étranger qui, marié avec une femme belge, a fixé sa résidence en Belgique depuis plus de cinq ans et a continué à y résider d'une manière permanente;

4° A l'individu né en Belgique d'un étranger et qui y réside, lorsqu'il se trouve dans le délai d'option prévu par l'article 9 du Code civil.

[2] Sur la politique belge de cette période, voir notamment G. Muelenaere et L. Walley in « Diviser pour régner », éd. EPO, pp. 22 et suiv.

[3] Pour des chiffres et des statistiques voir notamment www.myria.be/fr/publications/la-migration-en-chiffres-et-en-droits-2017

[4] Introduite par la loi du 15 septembre 2006 transposant plusieurs directives européennes.

[5] Mineurs étrangers non accompagnés.

Etudier les migrations contemporaines

Andrea Rea

En Belgique francophone, où en sont les recherches sur les migrations ? Quels sont les thèmes à l'agenda (notamment des commanditaires – politiques ou institutionnels), quels sont les thèmes en friche ?

En 2007, nous avons édité un ouvrage collectif¹ établissant l'état des savoirs en matière d'immigration et d'intégration en Belgique francophone. Cette publication présentait les principaux résultats de recherches menées au cours de trente précédentes années. Depuis lors, certains sujets continuent d'être toujours autant étudiés souvent parce que leur intérêt débordent *stricto sensu* le champ des études migratoires. Il en va ainsi des recherches sur l'éducation et l'emploi. Toutefois, les manières d'aborder ces sujets ont évolué.

Ainsi, pour l'éducation, l'analyse de l'inégalité sociale et scolaire déterminée par les facteurs socio économiques s'élargit à l'étude des effets du système éducatif, de ses institutions et de ses agents. Depuis l'existence des tests PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) qui ont permis d'identifier les résultats des élèves de première et deuxième générations d'étrangers, la question de la ségrégation scolaire associée à celle de la ségrégation sociale et ethnique figure au centre des analyses. Concernant le marché du travail, la construction de catégorie d'origine (nationale et d'histoire migratoire) par le ministère de l'Emploi et par l'ancien Centre pour l'égalité des chances et de lutte contre le racisme permet de mieux appréhender, sur une large échelle, l'ethnostratification du marché du travail et les effets de la discrimination. La plupart des recherches sur l'intégration dans le marché du travail sont particulièrement attentives à la ségrégation et à la discrimination ethnique et raciale. Enfin, deux autres sujets restent permanents d'une part, celui de la composition démographique des migrants et, d'autre part, celui des droits des étrangers. Concernant la démographie l'attention porte souvent sur les nouvelles migrations non européennes, mais aussi sur la mobilité intra européenne qui n'est pas conçue, à tort, comme de la migration. En matière de droits des étrangers, l'attention est toujours plus portée sur les incidences du droit européen et les décisions des tribunaux, comme la Cour européenne de Justice ou la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Asile et islam radical : priorités politiques

L'intérêt porté à la démographie, au droit des étrangers, à l'éducation et l'emploi des étrangers tient bien évidemment à une demande politique soutenue. Toutefois, deux objets de recherche figurent, actuellement, au sommet de l'agenda de recherche financé par les pouvoirs publics européens et fédéraux : d'une part, la politique de l'asile et d'autre part, la radicalisation ou encore l'islam radical. Plusieurs appels ont été lancés dans le cadre du programme européen Horizon2020, programme de la DG recherche, et dans le cadre du programme BRAIN de la politique fédérale belge. Sur ces sujets, l'agenda politique national et européen

s'est traduit en un agenda de recherche prioritaire. Le volume important des montants engagés démontre l'intérêt porté à ces sujets définis le plus souvent comme des « problèmes sociaux et politiques » dont on attend que les scientifiques fournissent une analyse et des recommandations politiques dont l'objectif est l'aide à la décision politique.

Si ces deux thématiques sont très actuelles, les sujets traitant de l'immigration se sont fortement diversifiés. Ceci tient moins aux programmes financés par les pouvoirs publics qu'à l'accroissement considérable de thèses de doctorat dans de nombreuses disciplines (droit, sciences politiques et sociales, géographie, psychologie sociale, démographie) traitant d'objets liés à la migration et à l'intégration des immigrés. Les thèses de doctorat sont le plus souvent financées par des organismes comme le Fonds national de la recherche scientifique, les universités et les programmes européens (ERC, Horizon2020). La pertinence des sujets retenus tient plus à la qualité scientifique de la demande et du candidat qu'à son importance dans l'agenda politique. Cette procédure assure une plus grande autonomie du travail scientifique face aux demandes politiques.

Au cours de la dernière décennie, de nouveaux objets de recherche ont donné lieu à une très large production souvent basée sur un programme de recherche élaboré par des centres de recherches et/ou des promoteurs. Parmi les nouveaux sujets figurent notamment les liens entre productions artistiques et mobilisations politiques, la gestion de la diversité culturelle, le transnationalisme politique, les familles transnationales, les circulations migratoires, le travail domestique, la mise en œuvre de la politique du contrôle des frontières et des migrations, la détention et l'éloignement des étrangers, les modes d'acquisition de la nationalité, les pratiques religieuses des

groupes minorisés, l'islam et les musulmans, le métissage des sociétés contemporaines, les discriminations multiples, les politiques antidiscriminatoires, les préjugés ethniques et raciaux, les migrations du Nord vers le Sud, la contribution économique de l'immigration à la croissance économique. Les études sur les migrations féminines se sont fortement accrues. Inversement, les études sur la représentation politique des Belges d'origine étrangère de même que celles portant sur les personnes sans-papiers sont moins fréquentes.

Recherches ici et là-bas

Un récent changement porte sur les lieux des terrains de recherche. Si les travaux sur la Belgique restent importants, de nombreuses recherches de terrain sont menées dans les pays d'émigration.

En outre, l'étude comparée est de plus en plus présente dans les recherches. La comparaison qui est fréquente en droit et en sciences politiques se propage à d'autres disciplines : comparaison des politiques nationales d'immigration et d'intégration, comparaison de mêmes groupes nationaux d'immigrés vivant dans des pays différents, études des situations des migrants « ici et là-bas » (transnationalisme, diaspora). La comparaison est

fortement stimulée par les financements européens et valorisée dans les arènes scientifiques.

L'accroissement des recherches dans le domaine des migrations et de l'intégration en Belgique francophone est aussi lié à la consolidation institutionnelle de centres de recherches universitaires internationalement reconnus. Ces lieux de recherche attirent toujours plus des jeunes chercheurs provenant de l'étranger ce qui accroît l'internationalisation de la recherche. En outre, ces centres sont inscrits dans des réseaux internationaux attractifs.

Faut-il être de gauche pour étudier les migrations ?

Si les pionniers dans ce domaine de recherche sont souvent des chercheurs qui avaient une inscription dans les associations de défense des droits des étrangers,

c'est moins le cas à présent. Le profil « catholique de gauche » et « gauchiste » des chercheurs des années 1970-1980 est moins de mise. Depuis que l'immigration, l'intégration et l'islam sont des sujets donnant lieu à la création de chaires d'enseignement dans les universités, ils sont aussi des opportunités de carrière détachées de l'engagement politique et citoyen. Cependant, en regard de l'accroissement de l'idéologie réactionnaire dans l'espace politique dans ce domaine, les scientifiques en Belgique francophone demeurent majoritairement attachés à défendre les groupes minorisés (migrants, descendants de migrants et minorités ethniques et religieuses). La diversification des profils s'accompagne aussi d'une féminisation accrue des chercheur.e.s dans le domaine, mais pas nécessairement de leurs origines ethniques. Ainsi, en Belgique francophone

Classe d'étudiant.e.s avec son professeur à l'Université Nouvelle, fondée en 1894 à la suite d'une scission au sein de l'ULB. On la surnommait aussi l'Université balkanique car fréquentée par de nombreux Européens de l'Est. Photo extraite de l'exposition "Bruxelles : terre d'accueil ?"



© Archives de l'ULB

de plus en plus de chercheurs « Belgo-Belges » travaillent dans le domaine. Une des conséquences est que certains sujets liés à certaines populations étrangères minoritaires sont très peu étudiés, comme les personnes d'origine chinoise, vietnamienne, pakistanaise, indienne, etc. ■

Andrea Rea

Doyen de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales de l'ULB - GERME (Groupe de Recherche sur les relations Ethniques, les Migrations et l'Egalité)

[1] Martiniello, Marco ; Rea, Andrea et Dassetto, Felice, *Immigration et intégration en Belgique francophone : Un état des savoirs*, Academia-Bruyant, Louvain-la-Neuve, 2007.

Pas d'archives, pas d'Histoire ?

Nathalie Caprioli

L'Histoire est sensible aux modes et évolue : celle des grands hommes et des batailles a ainsi cédé du terrain à une approche socioéconomique dont fait partie l'Histoire de l'immigration. Mais pour l'écrire, comment accède-t-on aux sources, tant privées que publiques ? Une question de choix politique et de moyens financiers.

Les archives : de vieux papiers un peu jaunés qui sentent la poussière ? Oui mais pas seulement. Il s'agit de tout document produit par une personne ou une institution dans le cadre de ses fonctions, quel qu'en soit le support. Donc, l'article que vous lisez en ce moment est une archive, de même qu'une affiche pour un festival, une capsule audio vidéo numérique, ou encore une invitation à un conseil d'administration.

Autrement dit, il existe énormément d'archives (même si toutes n'ont pas un intérêt à être conservées ni valorisées) dont une part reste invisible, noyée dans la masse. De plus, leurs détenteurs – qu'ils appartiennent à la sphère privée ou publique – n'ont pas toujours conscience de posséder des archives ou sont peu sensibilisés à l'importance de leur préservation. Or gérer les archives c'est gérer l'information.

Parmi les nombreuses institutions concernées par ce défi, « *les Archives générales du Royaume conservent plus de 350 kilomètres de documents, dont 10 à 15 % relatifs à l'Ancien régime (avant la Révolution française), et 85 à 90 % à la période contemporaine* », précise Pierre-Alain Tallier, le directeur de la section contemporaine.

Pour s'orienter dans cette masse, le guide des sources fait office de boussole. Il permet en effet d'identifier tous les producteurs et fonds d'archives, en lien avec ce qu'ils conservent sur un sujet précis. Pierre-Alain Tallier a ainsi encadré plusieurs guides des sources : sur la Première Guerre mondiale, sur les archives coloniales, et récemment sur les archives de l'histoire du judaïsme et des populations juives en Belgique, lequel pèse plus de 1 300 pages. « *La réalisation d'un guide des sources est une épreuve de longue haleine, raconte P.-A. Tallier. Pour ce guide sur l'histoire du judaïsme en Belgique, deux chercheurs ont travaillé quatre ans à temps complet. Ce qui exige des financements. Or nous avons du mal à valoriser le financement de ce type de publication peu agréable à la lecture, puisqu'il s'agit de fiches, et pourtant extrêmement utile pour la recherche. La plupart des guides publiés ici ont été financés par la politique scientifique.* »

Pas d'histoire sans sources

A ce jour, il n'existe pas de guide des sources de l'histoire des migrations en Belgique. Pour tout dire, cette mission n'appartient à aucune institution. Cependant, aux Archives de l'Etat – l'acteur le plus important en matière de conservation d'archives historiques pour la Belgique – un tel projet pourrait-il démarrer... par exemple sous la pression de la demande ? Pierre-Alain Tallier : « *Si une demande provient des administrations, des chercheurs, ou de la société en général, nous devons tenter*

d'y répondre par des moyens adéquats. Mais il faut savoir que tous les projets n'aboutissent pas et que nos ambitions sont beaucoup plus larges que ce qui a été publié jusqu'à présent. »

Il est vrai que l'ambition ne manque pas, en témoigne la préface du dernier guide¹ que le directeur signa début 2017 : « *Il paraît grand temps (...) de songer à réaliser un guide des sources pour l'histoire des migrations et des étrangers en Belgique en vue de répondre aux nombreuses questions qui taraudent les responsables politiques, administratifs et la société civile dans son ensemble. Cela induit des coûts bien évidemment mais il n'y a pas d'histoire sans sources et pas de réponses possibles aux questions sans investissements dans la conservation et l'accès aux sources* ».

La tentative de Carhima

En 2008, Xavier Claus, historien à l'asbl Carhima (Centre d'archivage et de recherche en histoire de l'immigration maghrébine), a entrepris un guide des sources de l'histoire maghrébine. Sa tentative n'a pas abouti et il s'en explique : « *Le projet était au départ un recensement de l'ensemble des lieux où l'on pouvait trouver des archives concernant les étrangers. Alors que les sources classiques sont connues (police des étrangers, recensement, ...) et souvent utilisées par les historiens, il est plus délicat de trouver de "nouvelles" sources. C'est pourquoi j'ai essayé de recenser les associations qui travaillent autour de la question migratoire. S'il est possible de faire une liste de ces associations, il est plus compliqué d'entrer en contact avec elles et encore plus difficile de savoir si elles conservent des archives. On ignore comment retrouver un contact avec les associations qui n'existent plus, et lorsqu'elles existent encore les responsables se montrent*

méfiant face à nos demandes. » Un blocage que Xavier Claus a regretté, présentant une mine d'or dans ces associations.

En attendant, « *c'est la croisade pour trouver l'information !*, lance Anne Frennet-De Keyser, historienne qui rejoignit Carhima en 2010. C'est aussi la guerre pour faire reconnaître l'enjeu d'une bonne gestion des archives de l'immigration auprès des bailleurs de fonds. Sans le sou, de Centre d'archivage, Carhima s'est mué en Centre d'Animation et de recherche en histoire des migrations.

Bonne pratique à calquer ?

En France, une expérience fructueuse mérite notre attention. Elle est portée par l'association Génériques, créée il y a 30 ans à l'initiative de militants impliqués dans la défense des droits des immigrés. Son directeur Amar Nafa résume leur constat de départ : « *Si nous ne prenons pas nous-mêmes en charge la mémoire de l'histoire des immigrés et la préservation des archives, personne ne le fera à notre place et un pan de l'histoire de la France disparaîtra. Bien qu'issus de l'immigration maghrébine, les fondateurs ont tout de suite voulu travailler sur toute l'immigration en France et en Europe sur la période contemporaine, ils ont aussi voulu œuvrer à son inscription pleine et entière dans l'histoire nationale.* »

C'est ainsi qu'au début des années 1990, Génériques a noué un partenariat avec la direction des Archives de France, partenariat qui a abouti à la publication d'un guide des sources. Sans cette articulation entre trois mondes - la recherche universitaire sur l'histoire de l'immigration, les professionnels de l'archive et les associations - le guide des sources n'aurait pas pu se faire.

Il y a une suite à cette *success-story* avec la création du portail internet Odysseo : Génériques a orchestré l'accès non plus seulement à ses collections mais aussi à celles des partenaires comme les centres d'archives départementaux, un outil numérique qui permet une réactivité plus grande pour les actualisations. « *Le travail est infini*, reconnaît Amar Nafa, *car nous nous sommes concentrés sur les archives des associations, en approchant à peine les*

familles ou les entreprises qui ont eu recours à la main-d'œuvre étrangère. »

Même si la Belgique est un Etat plus compliqué sur le plan institutionnel que la France, même si chaque pays doit trouver son propre mode d'organisation, un partenariat « façon Génériques » entre des associations et les archives nationales est-il transposable chez nous ? La réponse de P.-A. Tallier : « *Nous collaborons avec plusieurs asbl actives dans la collecte, la conservation et la diffusion d'archives. Le seul bémol tient du fait que les Archives nationales en France ont davantage de moyens que nous, qui manquons de scientifiques pour pouvoir réaliser ce type d'outils.* »

A défaut de guide des sources sur l'histoire des migrations, le terrain n'est pas resté en friche. Il existe entre autres le très complet Fonds des dossiers individuels de la police des étrangers pour lequel les Archives générales du Royaume enregistre le plus de demandes de consultation. On y trouve les dossiers ouverts au nom de chaque étranger entré en Belgique de l'indépendance jusqu'à 1950, l'Office des étrangers opérant des versements décennaux. Par ailleurs, de nombreux historiens et sociologues d'université travaillent sur l'histoire des migrations. Cependant, comme les pièces dispersées d'un puzzle, il faudrait rassembler ce qui existe à ce jour pour permettre une meilleure vue d'ensemble. La place demeure vacante pour assurer cette coordination. ■

Nathalie Caprioli

Départ d'Ankara, 1969. Photo extraite de l'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? »



© Collection privée.

[1] Pierre-Alain Tallier, Gertjan Desmet, Pascale Falek-Alhadeff, *Sources pour l'histoire des populations juives et du judaïsme en Belgique, XIX^e-XXI^e siècles*, Avant-Propos, 2017, 1 328 p.

Quelles populations dans quels quartiers ?

Entretien

Dès les origines du Bruxelles médiéval, la bourgeoisie et l'aristocratie se sont installées vers l'est, et les ouvriers vers l'ouest, dessinant ainsi une fracture sociale et territoriale. Aujourd'hui, comment se répartissent les populations par quartier ? Qui entre, qui sort ? Rencontre avec Gilles Van Hamme, chercheur à l'IGEAT-ULB, l'Institut de gestion et d'aménagement du territoire.

AI : Avec Taïs Grippa et Mathieu Van Criekingen, vous avez finalisé une recherche¹ en 2016 sur les liens entre migrations et dynamiques de quartier, en vous focalisant sur les inégalités socio économiques. Qu'est-ce que votre recherche a mis en évidence ?

Gilles Van Hamme : Nous avons cerné trois types de mouvements majeurs. Le premier processus est produit par les entrées depuis l'étranger, en particulier depuis les pays pauvres et « moyens ». Pour l'essentiel, les gens qui arrivent de l'étranger viennent s'installer dans les quartiers centraux, notamment mais pas exclusivement dans le croissant pauvre². La raison est liée à la structure du logement, à son coût, mais parfois aussi aux réseaux préexistants. Précisons que le coût au mètre carré n'est pas tellement moins cher. Par contre, les opportunités de loger dans une petite chambre sont supérieures pour ces populations précaires nouvellement arrivées. Dit autrement, à Boitsfort ou à Uccle, il n'existe pas de logements divisés en cinquante petites chambres.

Le deuxième grand mouvement est celui de dispersion depuis les quartiers centraux, en particulier depuis les quartiers pauvres, vers les quartiers adjacents. Par exemple du vieux Molenbeek vers le nouveau Molenbeek, vers Ganshoren ou vers Jette ; ou bien de la partie pauvre de Schaerbeek vers Evere. C'est un processus de « fuite » d'une partie des populations résidentes dans les quartiers pauvres.

Enfin, on observe depuis les années 1950-1960 une périurbanisation : un mouvement depuis la ville vers la banlieue plus lointaine. La périurbanisation concernait d'abord les classes moyennes et supérieures qui recherchaient les villas quatre façades et des espaces verts - toutes choses qui, en ville, coûtent cher et peuvent être plus abordables en périphérie. Depuis deux décennies, on constate une diversification des trajectoires de périurbanisation : même si les classes moyennes et supérieures restent surreprésentées dans les populations qui quittent la ville, elles le sont de moins en moins. Car de plus en plus de classes moyennes inférieures, voire de classes inférieures, quittent la ville. Cependant, elles ne partent pas vers les mêmes endroits. Elles quittent la ville vers la continuité de l'axe industriel bruxellois du canal, vers le nord (Vilvorde ou Dilbeek) ou le sud (Drogenbos ou Halle), toujours plus ou moins le long du canal. Ou elles quittent carrément vers l'espace ouvrier plus lointain comme autour de Alost ou dans le Hainaut. Leurs motifs sont les mêmes que pour les classes moyennes et supérieures :

accéder à la propriété. Au lieu d'une villa quatre façades, ils achètent une maison ouvrière avec petit jardin.

AI : C'est dans ce sens-là que votre recherche mentionne que les quartiers les plus pauvres sont aussi les quartiers « de transit » ?

Gilles Van Hamme : Une partie des habitants quittent les quartiers pauvres essentiellement pour les quartiers adjacents, et dans une moindre mesure pour des communes extérieures. Ils sont en permanence remplacés par les nouveaux arrivants. Cela dit, une partie importante de la population continue à vivre dans les quartiers pauvres parce qu'ils n'ont pas les moyens de sortir ou parce qu'ils ont des bonnes raisons d'y rester, en fonction de leur réseau de socialisation, de leur travail, de leur commerce, ou d'autres multiples raisons.

AI : Avez-vous une connaissance plus affinée sur qui entre et qui sort ?

Gilles Van Hamme : C'est compliqué. Nous avons essayé de voir s'il existait un lien avec des processus d'ascension sociale ou de différences de revenus. Mais nous n'avons pas réussi à véritablement clarifier la chose. Nous sommes en train de mener d'autres recherches interdisciplinaires avec des sociologues de l'Université Saint-Louis³ pour creuser la question.

Je voudrais ajouter un quatrième mouvement peu massif : le réinvestissement des classes moyennes dans les quartiers pauvres, appelé aussi gentrification. Par exemple, sans modifier le profil social moyen du vieux Molenbeek,

la Région provoque une attractivité vers des nouveaux logements conçus pour accueillir des classes moyennes supérieures, dans un idéal de mixité sociale.

AI : Mouvements migratoires et dynamiques des quartiers : cela se traduit aussi par des groupes de populations qui marquent véritablement le territoire de leur présence ?

Gilles Van Hamme : Ce ne sont pas des phénomènes qu'on étudie à travers les statistiques. Je peux toutefois dire que si tous les quartiers sont mixtes à Bruxelles, on observe quand même des quartiers plus marocains, plus turcs, etc. mais sans jamais former de ghettos, c'est-à-dire des zones avec des origines nationales ou sociales totalement homogènes. Bruxelles est loin des ghettos ! Des classes moyennes vivent dans les quartiers les plus pauvres et les plus riches. Et bien sûr, ce sont les quartiers intermédiaires qui présentent la plus grande mixité.

AI : Dans les conclusions de votre recherche, vous plaidez pour une réponse volontariste en termes de politique de logement. Dans quelle mesure avez-vous été entendu ?

Gilles Van Hamme :

Pour recadrer nos conclusions, nous avons montré que la pression démographique est très forte sur les quartiers centraux et en particulier sur leurs parties les plus pauvres, parce qu'ils sont soumis à plusieurs flux et injonctions. D'une part, ce sont eux qui accueillent les nouveaux immigrants pour l'essentiel et enregistrent une croissance naturelle importante, et d'autre part c'est vers eux, les quartiers les plus denses, que le politique produit un discours de mixité sociale y compris dans ses politiques de logement. Le résultat : les conditions de logement se dégradent. En même temps, une partie de la zone sud-est ne connaît qu'une augmentation très lente de la population. Et pourtant, ce ne sont pas eux qui accueillent les nouveaux migrants ni les gens qui quittent les quartiers centraux. Pour résumer, les quartiers les moins denses et les plus riches sont ceux qui ont le moins de pression démographique, et

les quartiers les plus denses et précarisés sont ceux qui ont le plus de pression démographique. Ce constat appelle à des réponses politiques qui, je ne vois pas comment autrement, passeraient par la décision volontariste de la construction de logements et la densification des quartiers les plus riches. Ce qui ne se réalise pas puisque le rapport de forces politiques ne le permet pas. Avant même de parler de résistance des habitants du sud-est, il n'existe tout simplement pas de projets, les élus de Boisfort ou d'Uccle hésitant à imposer la construction de multiples logements sociaux.

Notre recherche était commanditée par le ministère des Grandes villes au moment où ses compétences passaient du fédéral au régional. Nous avons transmis nos résultats



Parvis Saint-Gilles, 2017. Photo extraite de l'exposition "Bruxelles : terre d'accueil ?" © Ilyas Essadek

aux Régions. Ensuite, nous n'avons pas beaucoup de prise sur la traduction politique d'une recherche. La politique ne se fait pas à travers les rapports ni les expertises. Peut-être qu'à force de répéter la petite musique, elle finira par pénétrer quelques sphères. ■

Propos recueillis par **N. C.**

[1] Lisez la synthèse ici : Mouvements migratoires et dynamiques des quartiers à Bruxelles, in *Brussels Studies*, mars 2016, 15 pages. <http://brussels.revues.org/1331>

[2] Le croissant pauvre s'étend le long du canal, à l'ouest de la ville, à cheval sur huit communes : Bruxelles-Villes, Molenbeek, Laeken, Schaerbeek, Saint-Josse, Anderlecht, le bas de Saint-Gilles et Forest. C'est la zone la plus peuplée, la plus jeune, la plus pauvre, avec les taux de chômage les plus élevés (près de 26 % à Saint-Josse).

[3] Ces recherches sont financées par INNOVIRIS, l'Institut bruxellois pour la recherche et l'innovation [Région Bruxelles-Capitale].

Une immigration espagnole gravée sur vinyle

Nathalie Caprioli

C'était au temps où les restaurants espagnols des Marolles palpitaient au son de guitares flamenco, dans les années 1960-1980. Tous migrants, plombiers ou maçons la journée, ils revêtaient leurs habits de concert pour réchauffer le cœur des clients avec leurs chansons sur le pays laissé derrière eux. Ce qu'il reste de cette époque ? Le son crépitant typique d'une collection de vinyles qui nous fait revivre cette histoire d'un quartier marqué par ses migrants.

De brocantes en marchés aux puces à travers Bruxelles, Miguel Menendez a accumulé un trésor aussi imprévu qu'inestimable : une collection de quelque deux cents vinyles de musiciens espagnols amateurs. Un trésor ? Ces 45 tours sont la trace des nuits animées par des petits orchestres de migrants espagnols qui, après leur journée de boulot, ambiançaient les restaurants des années 1960 à 1980. A cette époque, dans le quartier populaire des Marolles, la rue Haute et les alentours de la Porte de Hal comptaient une douzaine de restaurants espagnols où chaque patron proposait au menu plats et musiques du pays. Dans la clientèle diversifiée, il y avait des Belges fans de culture flamenco et de tapas, et d'autres qui venaient noyer leur nostalgie. Mais la fiesta faisait vite oublier le mal du pays, et c'est au rythme des rumbas que Los Conquistadores, Los Lentos Rojos [Les lunettes rouges] ou Los Diamantes chantaient l'Espagne, ses plages, ses femmes, son printemps, avec des crooneurs accompagnés de guitares, percussions et de l'incontournable synthé. Plus tard, aux bars et restaurants se sont ajoutées les salles de fête où l'on dansait toute la soirée. « Des orchestres pouvaient jouer pendant huit heures un répertoire de 600 chansons ! », raconte Miguel Menendez, exalté comme s'il évoquait de bons souvenirs... alors qu'il n'a que 32 ans.

Miguel Menendez appartient à ces « nouveaux migrants » espagnols¹ qui, suite à la crise financière de 2008, ont cherché du travail ailleurs. Sur les traces des hommes et femmes partis soixante ans avant lui, ce jeune diplômé a quitté Salamanca avec sa femme en 2012 pour un séjour temporaire chez des amis à Bruxelles. Du temporaire qui dure depuis presque cinq ans puisque cet instituteur a trouvé un emploi à l'asbl Hispano-Belga à Saint-Gilles.

« Prenez, ça va aller à la poubelle ! »

Cinq, six, huit... Miguel a commencé sa collection petitement, jusqu'au jour faste où une dame fatiguée en fin de brocante lui cala une caisse de vinyles dans les bras : « Prenez, c'est gratuit parce que ça va aller à la poubelle ! »

Lui-même musicien amateur – « en Espagne, c'est très commun de sortir la guitare après un repas et de chanter ensemble des airs populaires » –, il a été surpris de tomber sur un répertoire de rumba, « le flamenco le plus simple, influencé par les musiques gitanes et cubaines ». Les airs sont entraînants et les paroles souvent simplettes. L'objectif de ces groupes amateurs était sans prétention : passer un bon moment entre amis, se croire un instant au pays.

La fiesta avant la politique

Toutefois, à côté de la musique festive qui occupe la majeure place dans les créations, on trouve quelques chants politiquement engagés. Ainsi le guitariste Juanito Martín accompagna Juan Sánchez García dans « El llanto de Granada » [Les pleurs de Grenade] à la mémoire de Federico García Lorca, poète et dramaturge andalou assassiné à 38 ans par des phalangistes. Au dos de la pochette du 45 tours,



la biographie du guitariste : Juanito Martín, l'intellectuel du flamenco ! Il donnait des conférences et participait à un programme sur la RTB où, à partir des années 1960, le service public produisait des émissions destinées aux immigrés : « *Ciao Amici* » pour les Italiens, « *Para vosotros* » pour les Espagnols, « *Ileikoum* » pour les Maghrébins, et pour les Turcs « *Hasret* ». Martín a aussi ouvert une académie de guitare flamenco à Bruxelles.

Autre exemple de chanson engagée : c'est encore Juan Sanchez García qui interpréta « *La voz de Bolivia* » [La voix de Bolivie] c'est-à-dire la voix d'Ernesto Ché Guevara. Il céda ses droits « *à toute organisation démocratique qui veut utiliser cet enregistrement pour aider les prisonniers politiques* ».

Quelques groupes² évoquent leurs conditions de migrants avec un refrain connu de tous les exilés : « *Même si je suis né à Bruxelles, on m'appelle l'étranger* ». Ces interprètes inspirés par ce statut d'entre-deux cultures appartiennent à la deuxième génération née en Belgique.

Duos hispano belges

Et enfin, il y a les inclassables comme Las Hermanas las Manchitas dédicant une chanson à la TVA « *qui ne te laisse pas d'argent, même pour fumer* » ! Sans oublier les duos hispano belges avec Cascabel de Jerez et Georgette Noguét, compositrice d'odes à l'Espagne ou à la guitare qu'elle interprète dans un style emphatique et solennel. Plus insolite encore : Rafael Moreno le guitariste et Gerda Chantraine la compositrice interprète. « *On l'appelait la Flamenquita, un jeu de mots avec flamenco et son origine flamande, commente Miguel. Gerda écrivait les paroles dans un espagnol qui n'était pas un vrai espagnol et elle les chantait avec un accent flamand. C'est drôle mais c'est très bien parce que nous-mêmes faisons des fautes en français comme les Belges en espagnol.* » Epinglons encore Paul Severs et Pierre-André Julie qui ont enregistré avec des Espagnols.

Le seul chanteur à connaître un énorme succès au-delà du quartier des Marolles fut Paco Paco avec sa joyeuse rengaine « *Taka Takata* » qui reste familière aujourd'hui encore. Testez sur Google : cet air de 1972 vendu à 8 millions d'exemplaires a toutes les chances de vous chatouiller les oreilles !

Label privé

A part « *Taka Takaka* » de Paco Paco propulsé par un producteur professionnel, les vinyles en laque étaient enregistrés par des amateurs dans des studios bruxellois. L'investissement provenait des artistes mais également du patron du restaurant, parfois d'un commerçant du quartier qui en profitait pour faire sa pub au dos de la pochette, et plus inattendu d'un bureau bruxellois d'une banque

espagnole. Et puisque tout tournait autour des restaurants, c'est principalement là que les disques se vendaient, jusqu'à 500 exemplaires, avec des petits dépôts dans l'épicerie du coin ou chez le tailleur. La plupart des pochettes de la collection de Miguel sont dédiées. Rien d'exceptionnel à cela puisque les artistes étaient accessibles, chantant presque dans l'assiette des clients.

Plus marginal, Javier Lavandera enregistra en 1977 pour le label PaCoEs, le Parti Communiste Espagnol, peu avant la mort de Franco mais à l'époque où le PaCoEs n'était pas encore légalisé. Il chantait les hommes tombés durant la guerre civile et jetés dans des fosses communes, ou



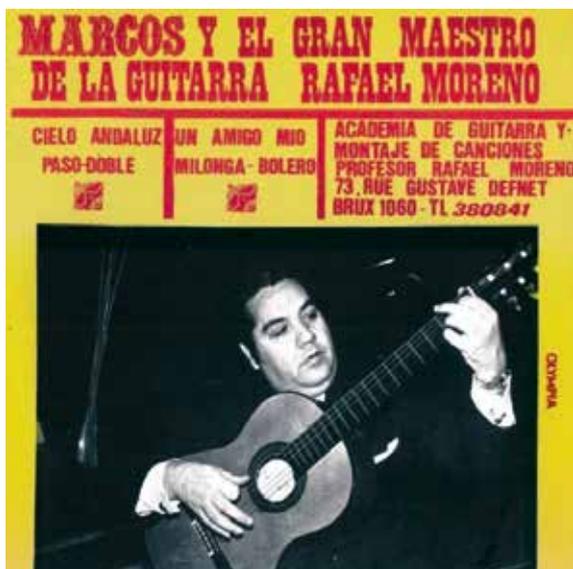
Alba, maître tailleur et éditeur de disques.

encore les cinq derniers condamnés à mort par Franco. Les disques servaient à récolter des fonds pour organiser le parti.

Recherches sur Internet

Malgré leurs airs entraînants et faciles à retenir, ces chansons sont aujourd'hui oubliées. Les restaurants n'existent plus ou n'organisent plus de concerts. Sur Internet, Miguel n'a pas trouvé d'information sur ces groupes. Rien n'a l'air répertorié et ça tient à peu de chose que les dernières traces soient définitivement classées à la poubelle. Les seules archives organisées sur lesquelles il tombe par hasard sont la collection complète de *Volcan*, le journal espagnol pour les immigrants en Belgique, publié de 1963 à 1967 et entièrement digitalisé par l'Universidad de Gran Canaria. Fondé par un antifranquiste parmi les migrants exilés politiques, l'hebdomadaire annonçait les concerts avec des affiches et de nombreuses photos.

Cette facette de la vie de migrants espagnols à Bruxelles représente un intérêt, Miguel en est convaincu. « Ces



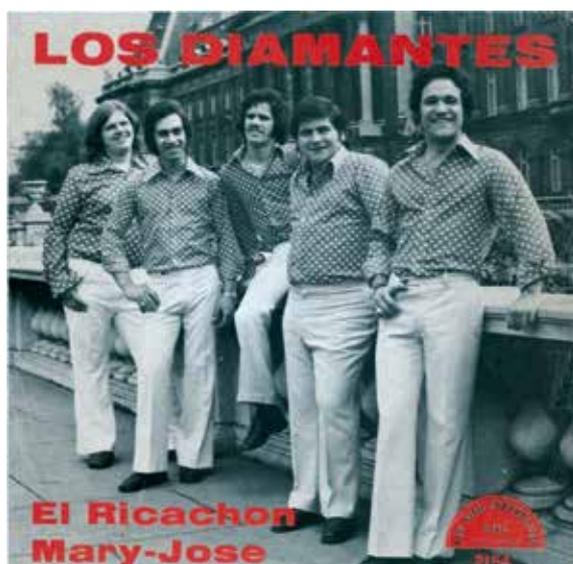
parcours au singulier donnent du relief à l'histoire de la migration et au quartier. Ces pièces uniques font partie de la vie d'immigrants espagnols en Belgique. C'est un patrimoine, il faut le préserver. Mon but est double. Je voudrais d'abord faire resurgir ces souvenirs pour tous ces migrants qui ont vécu cette époque où ils faisaient la fête les week-ends. Je voudrais en même temps faire découvrir cette page culturelle inconnue à la nouvelle génération des migrants comme moi. »

De collectionneur à enquêteur

Faire émerger cette époque de l'oubli signifie retrouver les artistes, du moins ceux encore en vie. Miguel commence par la tournée des bars espagnols. Très vite, un client reconnaît son oncle sur une pochette, l'autre son voisin, tel autre vient de mourir. De fil en aiguille, Miguel débarque à l'association andalouse de Vilvorde, bastion de nombreux migrants espagnols. On lui indique que Juan Pozo, chanteur du groupe « Los Emigrantes », habite ici. « Je me rends chez lui, je sonne. La porte s'ouvre et je sors le vinyle : il est étonné que j'aie ce disque parce que même lui ne l'a pas gardé. Il a commencé à me raconter des histoires et des anecdotes : il a joué tous les week-ends pendant 20 ans, les jeudi, vendredi, samedi, dimanche. En Belgique, en Allemagne, en France, en Hollande, bref un peu partout sauf en Espagne. » Miguel retrouve ainsi une dizaine d'artistes qui lui montrent des photos et des affiches en relatant leur vie.



L'année passée, lors des 800 ans de la commune de Saint-Gilles, Miguel a organisé un concert en hommage à Juanito Martín et à Raphaël Moreno, deux des plus grands maestros de la guitare flamenca qui avaient fondé leur académie. Anciens élèves et amis ont été conviés, dont Juan Lucero qui n'avait plus chanté depuis trente ans. Ce soir là, à 78 ans, le souffle ne lui a pas manqué. « Il se souvenait des paroles. Il a rencontré son vieil ami guitariste une heure avant le spectacle puis ils se sont lancés ! »



Tout le matériel est là pour dépasser la simple collection. Dans un premier temps, Miguel a diffusé les chansons sur Youtube³ avant de se lancer dans le projet d'un livret-CD, soutenu par l'Association de la rumba catalane et l'asbl Hispano-Belga. L'été passé à Barcelone, un technicien du son expert en « vieilles musiques » a digitalisé ses vinyles. Le CD sera accompagné d'un livret de 70 pages en espagnol reprenant toute l'histoire depuis les années 1960 avec l'implantation du flamenco, jusqu'aux années 1980 quand la deuxième génération née en Belgique prit la relève de ses aînés. Public ciblé : les immigrés espagnols et tout amateur de flamenco, en Belgique, mis aussi en Espagne où ces artistes sont restés inconnus. A paraître en janvier 2018. ■

Nathalie Caprioli

Pour info

Le CD-livret sortira début 2018.

Il sera en vente à l'association Hispano-Belga (chaussée de Forest 244, 1060 Saint Gilles), dans d'autres asbl et bars espagnols du pays.

Il vous sera aussi possible de le commander ici : rumbahispanobelga@gmail.com

[1] A propos de ces nouveaux migrants, lire l'article de Sarah Montes, La nouvelle immigration espagnole à Bruxelles, in *L'Agenda interculturel*, mars 2017, 335.

[2] Los Conquistadores « *Un canto de l'emigrante* », Juan Lucero « *Llanto de emigrante* », Mino Menéndez « *Un emigrante más* », Javier Lavandera « *No me llames extranjero* » [*Ne m'appelle pas étranger*], Jose Pasarius « *El extranjero* », Los Chiquitos « *El extranjero* », Los Fieras « *Extranjeros* », Diego Muñoz « *En el extranjero* », Los Chicos « *Nacido en Bruselas* » [*Né à Bruxelles*].

[3] www.youtube.com/channel/UCDRFvT97rD8c1XVGzuxRjKA/videos

Oser se perdre dans Bruxelles

Vanessa Vindreau

Comment prendre ses marques dans une ville inconnue ? Et si se sentir accueilli était aussi une question de prise de repères ? En partant de la subjectivité de jeunes primo arrivants (« *Bruxelles est moche* »), une enseignante lance un projet d'exploration de la ville pour qu'ils y trouvent leur place¹.

Ils sont arrivés à Bruxelles il y a quelques mois, peut-être quelques semaines. Les élèves inscrits en classe de français langue étrangère (FLE) à l'Institut Cardinal Mercier à Schaerbeek proviennent en grande majorité d'Europe centrale (Pologne) et orientale (Bulgarie, Moldavie, Serbie) mais aussi de pays en guerre (Syrie) ou d'Extrême-Orient (Pakistan, Inde). Ils ont entre 12 et 16 ans et habitent plutôt Molenbeek ou Schaerbeek.

Quand on leur demande ce qu'ils pensent de Bruxelles, ils citent bien souvent la laideur comme première caractéristique. Un certain désintérêt pour cette ville n'est pas étranger à cette dépréciation, reflétant aussi par là leur situation précaire de jeunes susceptibles de devoir partir à tout instant. La considération pour un lieu dépendrait donc moins de l'accueil réservé aux personnes que de la sécurité ressentie pour pouvoir y rester et s'investir sans être inquiété, mais aussi pour pouvoir s'y déplacer librement, oser s'y perdre ou s'y amuser.

Exploration et lâcher prise

Puisque ces jeunes ont posé leurs valises dans sa classe, Elodie Hazard, leur enseignante de français, a décidé de profiter des quelques mois qu'ils passeront à l'école pour leur livrer Bruxelles en plusieurs explorations subjectives.

Pas de carte pour les guider donc, mais l'envie, le plaisir de découvrir pour façonner leurs trajectoires dans la ville. Avec les artistes Isabelle Dumont et Clément Losson, ils partiront à la découverte géoculturelle de la capitale puis prépareront une visite guidée pour deux autres classes d'élèves primo arrivants. A l'instar de Catherine Jourdan dans son

projet *Géographie subjective*², ils cartographieront à leur manière et artistiquement leurs explorations guidées.

Il s'agit non seulement pour Elodie Hazard d'amener ses jeunes dans des lieux plus ou moins connus ou insolites de leur ville d'accueil, mais aussi d'expérimenter des outils d'expression tant artistique qu'orale et écrite, et de tisser des liens entre leur identité et culture d'origine et celles de la ville d'accueil. La création de cartes subjectives permettra de traduire leur ressenti, à la fois comme expression individuelle et trace de l'expérience. Et la visite collective guidée sera une manière de s'approprier l'espace de la ville. Le projet, s'il vise à familiariser les jeunes avec l'identité multiculturelle et polymorphe de Bruxelles, cherche aussi à légitimer la subjectivité des élèves.

Avec cette approche à la fois sensorielle et pragmatique de Bruxelles, les partenaires font le pari que les jeunes sortiront de « leur zone de confort » et pourront pleinement révéler et développer leurs talents. ■

Vanessa Vindreau

© Massimo Bortolini



© Lieven Soete



[1] Ce projet bénéficie d'un soutien du SPFB dans le cadre du programme public « La culture a de la classe ». [2] <http://strabic.fr/Geographie-subjective-conception>

Pourquoi part-on ?

Christine Kulakowski

Migrants, primo arrivants, demandeurs d'asile, réfugiés, immigrés, terroristes potentiels... Une confusion de termes distincts visant à les discréditer ? Les amalgames aujourd'hui sont sévères et pesants. Mais ce qui interroge avant tout, c'est le fait d'ignorer les causes de départ de ces immigrés.

Le terme « émigration » a quasiment disparu¹. Pourquoi part-on ? Partir. Quitter. Emigrer. Sauf exceptions, les gens ne veulent pas émigrer. Certaines personnes ont le projet déterminé de s'expatrier, mais ils sont minoritaires. Emigrer, c'est quitter quelqu'un, quelque chose, l'endroit où l'on est né, où l'on a des racines, où l'histoire a commencé, parfois belle, souvent pas, mais en tous cas, une histoire avec une continuité, incluant ce qui précède, l'ici et maintenant.

S'il n'y avait pas de causes liées à des situations de conflits violents, de survie économique et, de plus en plus, climatique ou encore à des raisons de regroupement familial – principale cause d'immigration en Belgique –, les gens ne partiraient peut-être pas. Qu'ils aient choisi de partir est un fait, mais ceux-là sont une minorité, et cela transforme l'image de ce qu'on appelle les immigrés et les demandeurs d'asile. Lucien Hounkpatin, ethnopsychiatre de l'école de Tobie Nathan, disait que « *c'est violent d'appeler les gens « première, deuxième et troisième générations » : c'est comme si l'exil marquait la génération « zéro », mais lorsqu'ils arrivent ici, les gens ne commencent pas à zéro ! Il me semble important de tenir compte du passé de chacun, qui a la même réalité que celle des Belges. Chacun a une histoire qui le précède, avec d'éventuels traumatismes, des frustrations et des bonheurs, bref, tout ce qui constitue l'identité d'un individu.*

En omettant les causes qui motivent à tout quitter, surtout lorsqu'il s'agit de drames humains, politiques et/ou économiques, est évitée aussi la question du rapport inégalitaire entre Etats. Nous vivons dans une période appelée néolibérale, au sein de laquelle les rapports Nord-Sud sont davantage articulés sous forme de relations géostratégiques et d'intérêts commerciaux que sous forme de solidarité et de coopération. C'est donc à deux niveaux distincts que se joue la complexification des rapports : du côté des personnes exilées dont l'image et le parcours sont faussés lorsque l'évocation des causes disparaît des débats, et du côté des Etats, où nous vivons dans un monde où la lecture des inégalités entre Etats pousse à privilégier la thèse de l'envahissement à celle de la solidarité.

L'accueil au fil du temps

Les migrations ont existé de tous temps en Europe, même s'il est clair que la Deuxième Guerre mondiale a marqué une transition vers des flots de migrations plus importants. A cette époque, ces migrants n'ont pas été accueillis officiellement, aucune politique d'accueil ne fut mise en œuvre. Ces vagues d'immigration se sont succédées, d'abord dans le cadre de conventions et d'accords de travail (les Italiens, puis les Espagnols, les Grecs, les Turcs et les Marocains). Cependant deux organismes ont joué un rôle essentiel dans leur accueil et leur intégration : les syndicats et les églises, qui les soutenaient dans les difficultés qu'ils rencontraient dans

les premiers pas de l'immigration. Le soutien associatif s'est aussi peu à peu développé, alors que l'Etat lui-même n'a pas organisé de politique d'accueil. Rétrospectivement, cette immigration de travailleurs a commencé en 1946 et ce n'est qu'en 2013² que fut voté un décret du Parlement francophone bruxellois, qui organise le parcours d'accueil des primo arrivants en Région de Bruxelles-Capitale. Pourquoi seulement maintenant ? Dans les années 1960, l'immigration en Belgique liée à la demande de main-d'œuvre avait en effet atteint un record absolu. Mais la crise pétrolière de 1973 déboucha sur un malaise économique ; le chômage apparut et le gouvernement belge stoppa les immigrations liées au travail. Cela n'empêchera pas les chiffres d'immigration d'augmenter, principalement via le droit des immigrés au regroupement familial. A ce moment, il devient quasi impossible d'obtenir un permis de travail, ce qui entraîne alors une augmentation de l'immigration illégale³. Finalement, le gouvernement a très peu associé sa politique d'immigration à une politique d'intégration. Ce n'est qu'après la chute du mur de Berlin qu'une injonction européenne a été mise en place pour favoriser une insertion dans les sociétés d'accueil, dont les enjeux d'intégration se complexifiaient. Parallèlement, le conflit en ex-Yougoslavie, ainsi que les nombreux conflits armés qui ont éclaté depuis les années 1990 dans le monde ont forcé, jusqu'aujourd'hui, énormément de gens à emprunter la voie de l'exil.

Par ailleurs, un autre élément est venu court-circuiter la codification et les conditions de cet accueil : les attentats du 11 septembre 2001. Un nouveau climat de suspicion n'a fait que croître, faisant émerger des tensions, des stéréotypes supplémentaires et des amalgames liés aux migrants, en particulier contre les musulmans.



Avant 2015 : Rand étudiait au conservatoire de Damas. 2015 : elle arrive à Bruxelles comme réfugiée. Hiver 2017 : la Syrienne créatrice de bijoux traverse le parc Duden à Forest. Photo extraite de l'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? » © Frédéric Pauwels / HUMA

Les migrations ont toujours existé mais le système s'est complètement dérégulé. La situation se dégrade dans les pays d'origine et les individus essaient de s'en sortir tant bien que mal. Même Calais semble plus vivable pour quelqu'un qui a vécu en danger de mort dans une rue d'Irak, sur un bateau échoué à Lampedusa, dans un bidonville du Yémen ou un camp de réfugiés au Congo ! Et puis, lorsqu'ils arrivent ici, le fait de ne pas leur donner de place dans nos sociétés devient de plus en plus problématique.

Un décret bienvenu

L'accueil s'est dégradé et ce décret primo arrivant vient très tard. En même temps, sont apparus des mouvements de solidarité dans la société civile. Ce phénomène paradoxal interroge le lien entre l'immigration qui rejoint une société et le degré de tolérance, ou la façon dont la société accueille cette immigration. Pour le moment, nous assistons à un déséquilibre croissant entre les arrivées et la capacité d'accueil et d'insertion. Peut-être s'agit-il de toute la réflexion liée à la politique d'ingérence au niveau international : qu'est-ce qui a déstabilisé les sociétés au départ ? Peu de facteurs d'explication de ces déstabilisations sont avancés, en tous cas dans la presse grand public. Comment l'Occident pourrait-il mener une autre politique ? Que se passe-t-il en Ukraine, en Syrie, en Guinée ? Quelles sont les causes endogènes et exogènes d'un conflit ? L'aspiration à vivre mieux, voire à

survivre, est légitime. La plupart des gens veulent vivre une vie normale, ils veulent que leurs enfants aient une vie meilleure que la leur. Mais actuellement, sauf exception, la conjoncture dans laquelle ils arrivent montre que cette trajectoire n'est pas si évidente. Les obstacles se multiplient à tous les niveaux : une politique d'accueil tardive, des voies d'émancipation sinueuses, des amalgames fourmillants rendent difficile le débat sur une potentielle solidarité.

Tout cela favorise une violente déshumanisation des personnes migrantes. C'est pourquoi je tiens à l'idée que la personne ne commence pas à zéro lorsqu'elle arrive, et qu'un espace pour évoquer sa trajectoire est fondamental. Il ne tient qu'à nous de faire plus de place à l'accueil et aux conditions qui permettent aux nouveaux arrivants de s'insérer dans la société et de contribuer à sa construction. S'il est difficile d'agir directement sur les causes, il est en tout cas essentiel d'accompagner les besoins immédiats inhérents à toute installation en urgence de personnes en détresse et de familles souvent nombreuses. Une conception inclusive de l'accueil doit permettre tant aux immigrés et à leurs descendants de retrouver une estime d'eux-mêmes qu'aux sociétés d'accueil de changer leurs perceptions et leurs regards sur l'origine des nouvelles migrations. ■

Christine Kulakowski
Directrice du CBAI

[1] Jean-Paul Marthoz, « Et si on reparlait de l'émigration ? », *Le Soir* +, 16 juin 2017. [2] Décret du 18 juillet 2013, instaurant un parcours d'accueil pour les primo arrivants dans la Région de Bruxelles-Capitale. Lire à ce propos l'article de Jonathan Unger en pages 22-23 de ce dossier. Voir aussi L'Agenda interculturel n° 334, janvier 2017, « Des primo arrivants racontent l'accueil ». [3] Myria, Centre Fédéral Migration, « La migration en chiffres et en droits », juin 2017.

L'accueil à Bruxelles : Un puzzle institutionnel complexe

Jonathan Unger

A Bruxelles, il en va des politiques d'accueil comme du reste : il n'est jamais simple de s'y retrouver. La répartition des compétences rend en effet les choses complexes quand il s'agit de comprendre qui accueille qui, sans parler du comment...

En Belgique, l'accueil des populations étrangères est du ressort des communautés. Or, dans la Région bilingue de Bruxelles, deux communautés sont officiellement présentes et en charge de certaines de ces matières personnalisables. Mais, puisqu'il vaut parfois mieux faire compliqué que simple, alors que la politique d'accueil (et d'intégration) néerlandophone à Bruxelles est pilotée par la Communauté flamande, elle a été confiée par la Communauté française à un niveau de pouvoir bruxellois spécifiquement francophone, la Cocof. En synthèse : il existe à Bruxelles une politique d'accueil néerlandophone faisant partie d'une approche commune à toute la communauté flamande, et une politique d'accueil francophone spécifiquement bruxelloise.

Il faut encore s'entendre sur ce que signifie une politique d'accueil pour chacune des entités qui en ont la charge. Aujourd'hui, les points de vue tendent à converger et les deux dispositifs sont relativement similaires : il s'agit de proposer aux étrangers arrivant en Belgique de suivre des cours de langue, des cours sur la vie en Belgique (*cours de citoyenneté*), un accompagnement social individuel et, sous des formes variables, une orientation vers le monde de l'insertion socioprofessionnelle. Néanmoins, il a fallu du temps avant d'en arriver à cette relative homogénéité du paysage bruxellois en matière d'accueil.

Côté néerlandophone

En 2003, la Communauté flamande adopte un décret instituant une politique flamande d'intégration civique (*Inburgeringsbeleid*). A Bruxelles, cette politique sera mise en œuvre par une asbl, *Brussels Onthaalbureau voor Nieuwkomers* (BON). Bien qu'association au sens juridique, cette structure est née de la volonté politique de désigner l'acteur de *l'inburgering* à Bruxelles. Au fil des années, la pratique de BON s'est professionnalisée, et là où initialement cours de langues et de citoyenneté étaient (en partie) assurés par des bénévoles, les formations et l'accompagnement sont aujourd'hui réalisés par des professionnels. Depuis 2015, cette asbl a intégré l'Agence flamande pour l'intégration, une institution parapublique¹. Les marges de manœuvre de l'opérateur bruxellois ont donc été réduites. Par ailleurs, progressivement, pour obtenir les attestations relatives à ce parcours, il s'agit de prouver une participation active, et non plus une fréquentation régulière. Certains voient dans ces transformations la perspective d'une évaluation des résultats obtenus par les participants, et non plus des efforts qu'ils fournissent.

Côté francophone

Si jusqu'en 2013 il n'existait pas de dispositif d'accueil spécifique pour les primo arrivants, cela ne signifie pas que rien n'a jamais existé.

Depuis 2004 par exemple, la Cocof soutient, à travers son dispositif de Cohésion sociale, des actions, exécutées par des associations, susceptibles de participer à l'accueil des primo arrivants : cours de français et aide juridique ou sociale principalement. Mais, à la différence de ce qui était mis en œuvre du côté néerlandophone, aucun public n'était spécifiquement visé et le dispositif n'était pas intégré (un primo arrivant n'avait pas de point de contact unique, à charge pour lui de trouver ici un cours correspondant à ses besoins et là une aide juridique par exemple). Pourtant, les francophones bruxellois avaient sous les yeux le modèle flamand, et certains de leurs élus – figurant dans l'opposition régionale – n'avaient pas hésité à proposer des formulations de dispositifs s'inspirant très largement de ce qui existait du côté néerlandophone.

Le rejet de ces propositions par la majorité de l'époque s'était appuyé sur plusieurs arguments, dont l'inutilité de proposer un dispositif spécifique alors qu'un dispositif généraliste (de Cohésion sociale) était en train d'être mis sur pied. De façon plus générale, on peut sans doute voir dans ces refus la peur d'une stigmatisation des étrangers en général et des migrants en particulier. Il faut reconnaître que la Flandre s'était elle-même inspirée de

Soumayya a fui le Soudan où sa famille vit dans un centre d'accueil à Bruxelles. Elle travaille comme traductrice pour l'UNHCR. Photo extraite de l'exposition



l'Inburgering des Pays-Bas, dont le socle idéologique pouvait être questionné...

Pourtant, dix ans plus tard, en 2013, la Cocof adoptait un décret instituant un parcours relativement semblable au parcours néerlandophone. Comment expliquer ce changement de position ? Comment expliquer que la Cocof adoptait un dispositif qui avait été jugé non pertinent précédemment ? On peut identifier six éléments ayant concouru à ce changement. Premièrement sans doute car le contexte démographique avait évolué, rendant la question de l'accueil des primo arrivants inévitable. Entre 2000 et 2012, le nombre d'étrangers arrivant à Bruxelles a presque doublé, passant de 22 000 à 43 000. Deuxièmement, à côté de cette augmentation quantitative, la question de l'intégration (et de l'accueil) avait, au gré d'événements n'ayant parfois qu'un lien très éloigné avec la question de l'intégration des populations migrantes², été placée au centre de l'attention publique et médiatique. Ceci rendait sans doute intenable une position attentiste de la part des pouvoirs publics, sommés de rendre des comptes. Troisièmement, il faut reconnaître que si la politique flamande d'*Inburgering* avait fait l'objet de suspicion chez certains francophones lors de sa conception, l'observation de son application par BON en avait rassuré certains : il semblait possible, dans une certaine mesure, d'accueillir les primo arrivants à leur bénéfice, sans pour autant chercher à les assimiler. Quatrièmement, des dispositifs d'accueil spécifiques et intégrés (et parfois obligatoires !) se multipliaient dans les pays voisins, faisant de ces outils un incontournable des politiques d'accueil en Europe. Via des subsides, l'UE encourage d'ailleurs les Etats à développer de tels dispositifs. Cinquièmement, certains voient dans le changement de position d'une partie des francophones le reflet d'une crainte d'une *flamandisation* de Bruxelles résultant de la prise en charge par les Flamands

mille voulait la marier de force à un homme âgé. Aujourd'hui, à 36 ans, elle elles et suit le parcours d'accueil chez BON où elle apprend le flamand. Elle payer les frais de procédure de sa demande d'asile qui a été rejetée deux n « Bruxelles : terre d'accueil ? ».



© Kika Nicoleta

d'une partie de sa nouvelle population³. Sixièmement, depuis 2012, la loi portant sur l'acquisition de la nationalité belge a été revue : elle prévoit qu'une des possibilités pour rencontrer les exigences en vue de devenir belge est d'avoir *suivi un cours d'intégration prévu par l'autorité compétente*. Il était devenu difficile pour les francophones d'expliquer que rien d'équivalent n'existait à Bruxelles, le parcours est en partie venu combler cette absence.

Aujourd'hui, du côté francophone, il existe donc un secteur associatif qui continue à travailler dans des matières touchant à l'accueil, avec un haut degré de liberté, et un parcours d'accueil structuré, s'adressant à un public particulier, porté par deux associations importantes qui exercent des missions de *quasi service public*.

Aujourd'hui et demain ?

A Bruxelles, aucun des deux parcours d'accueil (francophone et néerlandophone) n'est encore obligatoire (mais plus pour longtemps !), et s'ils se composent globalement des mêmes éléments, ils sont accessibles à des publics légèrement différents. La Cocof restreint en effet l'accès de ce dispositif aux seules personnes étrangères arrivées dans les trois ans en Belgique et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, ce qui écarte par exemple les demandeurs d'asile. Le dispositif néerlandophone est lui accessible de façon plus large : il n'existe pas de durée maximale de séjour en Belgique, certains Belges peuvent accéder à l'offre, etc.

Cette situation risque de changer dans un avenir proche. En effet, la Cocom (niveau de pouvoir en charge des éléments bilingues entre autres en matière d'accompagnement des personnes) a adopté en mai 2017 une ordonnance visant à rendre obligatoire le suivi de l'un des deux parcours d'accueil (celui de la Cocof ou celui de la Communauté flamande). Si cette ordonnance n'est pas encore d'application, il ne s'agit que d'une question de temps avant que tout étranger, ressortissant d'un pays non européen, arrivant à Bruxelles, doive suivre des cours de langue et de citoyenneté. S'il existe certaines collaborations, par exemple en vue d'informer les bénéficiaires, entre structures francophones et néerlandophones, l'adoption des textes légaux pourra amener les pouvoirs publics flamands et francophones de Bruxelles à harmoniser davantage les parcours.

Les évolutions de cette ordonnance permettront aussi de répondre à plusieurs questions, qui sont autant d'enjeux pour l'accueil des primo arrivants : se dirige-t-on vers une politique régionale d'accueil ? L'instauration d'une obligation ira-t-elle de pair avec une réévaluation des moyens alloués ? S'agira-t-il toujours de politiques d'accueil au bénéfice des primo arrivants ou se dirigera-t-on à terme vers des politiques visant à contrôler l'immigration (comme c'est le cas dans d'autres pays) et à appliquer une forme d'assimilation des immigrés ? ■

Jonathan Unger

[1] Il s'agit d'une EVA, *Extern Verzelfstandigd Agentschap*. [2] Événements liés au port de la burqa (par une Belge convertie à l'islam) dans l'espace public, déclarations sur l'échec de l'intégration, etc. [3] A Bruxelles, l'immigration internationale reste la principale cause de la croissance démographique.

Le tabou colonial belge à l'école : où en est-on ?

Pascaline Adamantidis

S'il est habituel de dénoncer la persistance des stéréotypes coloniaux dans le sort réservé aux personnes issues de l'immigration, considérer que certains flux migratoires soient les conséquences de la colonisation relève encore du tabou. Interroger le lien entre immigration et colonisation, c'est interroger les multiples raisons pour lesquelles la Belgique ne parvient pas à assumer son passé colonial. Un pays enseigne à l'école l'histoire qu'il est capable de se raconter.

Dans la première moitié du 20^e siècle, l'émigration coloniale vers le Zaïre et le Ruanda-Urundi de l'époque devient le principal mouvement d'émigration depuis la Belgique. Ce mouvement s'interrompt brutalement en 1960, lors de l'indépendance des anciennes colonies. Les coloniaux rentrent alors en Belgique. A partir de l'indépendance, les immigrations congolaise, rwandaise et burundaise vont s'intensifier progressivement. A ce moment-là, il s'agit d'une proportion très importante d'étudiants, avec une part peu significative de travailleurs. En revanche, à partir de 1965, des réfugiés fuyant surtout pour des raisons politiques, ainsi que des personnes en recherche d'une meilleure situation économique, vont commencer à arriver. Le chômage apparaît à cette époque, ainsi que le phénomène de discrimination. Il faudra attendre 1981 pour que naisse la première loi antiraciste (la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie). La politique semble de plus en plus marquée par le rejet des immigrés. La colonisation est alors frappée par un tabou, maintenant des intérêts économiques et se tapissant sous une honte nationale. L'évocation de sa réalité reste encore étouffée aujourd'hui, et les quelques pas vers sa mise à jour restent encore bien timides. Comme le souligne Calvin Soiresse Njall, coordinateur du Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, « *cette ignorance mémorielle ne peut qu'accentuer la flambée actuelle de négrophobie, d'islamophobie, d'antisémitisme, de xénophobie, de racisme en général et des discriminations raciales en particulier. L'occultation de l'Histoire renforce ainsi un racisme décomplexé qui, si nous ne prenons pas garde, risque de gangréner durablement notre société* ».

Les contenus des cours d'histoire

Le motif longtemps invoqué pour justifier l'acquisition du Congo par Léopold II est celui d'une œuvre civilisatrice et évangélisatrice. Les manuels scolaires de l'époque offrent à voir des récits teintés d'exotisme et des épisodes coloniaux romanesques. De manière générale, les colons sont présentés comme de braves Belges partis au loin sauver les Noirs de l'esclavage arabe et de la traite négrière. Les colonisés, eux, sont représentés comme des Noirs misérables, malades et pauvres. Par la suite, les images coloniales et les contenus des manuels scolaires ont peu évolué. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Les contenus obligatoires des cours d'histoire sont fixés par un référentiel – relativement minimaliste – commun à tous les réseaux d'enseignement, qu'ils soient libres, officiels, subventionnés ou non. Il est rédigé par un

groupe de travail composé d'inspecteurs, de conseillers pédagogiques et d'enseignants, puis soumis au vote du parlement. Le pacte scolaire, qui organise le système éducatif en Belgique depuis 1959, précise que la méthodologie appartient au pouvoir organisateur, de ce fait, au réseau. Et donc à charge de chaque réseau d'enseignement de rédiger ensuite un programme de cours respectant le prescrit de ce référentiel. Le référentiel organisant les programmes de l'enseignement général date des années 2000 et une révision est prochainement attendue. Depuis près de 20 ans donc, il offre bien des portes d'entrée permettant d'aborder le fait colonial ainsi que la lutte pour les indépendances, mais en aucun cas, il n'oblige les enseignants à développer spécifiquement la colonisation de tel pays. Autrement dit, un enseignant peut construire son cours au départ de la colonisation en Amérique du Sud ou en Asie, ce qui rend l'évocation de la colonisation dans les écoles plutôt aléatoire.

En revanche, le référentiel concernant les cours d'histoire au sein de l'enseignement technique et professionnel a fait l'objet d'une révision officialisée dans un arrêté du gouvernement du 16 janvier 2014 dont le texte précise que les enseignants se doivent d'aborder la question coloniale et celle du Congo en particulier. Il s'agit d'une avancée qui montre que cette question commence à émerger doucement. Les problématiques des sciences humaines, si elles veulent avoir un sens, doivent s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui. La nécessité de revoir ces référentiels est essentielle pour que les élèves nés au 21^e siècle puissent appréhender une matière contemporaine. Par exemple, il est peu envisageable qu'un cours d'histoire

n'évoque pas les attentats du 11 septembre 2001, mais ces derniers ne sont pas encore inscrits au programme, attendant la révision.

Où en sont les outils et manuels scolaires ?

Les outils pédagogiques concernant la colonisation belge ne sont pas centralisés. La Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le Musée Royal de l'Afrique centrale a diffusé une farde « Kongo », liée à la série télévisée du même nom. Stéphane Adam, inspecteur d'histoire à la Fédération Wallonie-Bruxelles, assure que « le dossier Kongo a été distribué dans tous les établissements scolaires mais la plupart a sans doute été perdue dans les armoires. Les enseignants ont l'impression de ne pas être outillés. Il existe beaucoup d'initiatives, d'outils, de valises pédagogiques et de documents mais qui ne font pas l'objet d'un répertoire centralisé sur une plateforme accessible à l'enseignant ». La période coloniale fait partie du programme de rhétorique, en fin de scolarité secondaire. Cette dernière année, il s'agit de voir toute l'histoire universelle de 1914 à nos jours, au sein de laquelle il faut placer le chapitre colonial. Quand bien même l'enseignement se montrerait respectueux et équilibré au niveau des contenus qu'il propose, dans les faits, il n'y aura guère que 4 à 6 heures de cours sur la colonisation, dans une vision optimiste ! Et même si les enseignants abordent la question du Congo, comment le faire en exposant un regard distancié ? Le manque de temps est un élément qui ressort dans le discours des enseignants qui abordent peu ces questions.

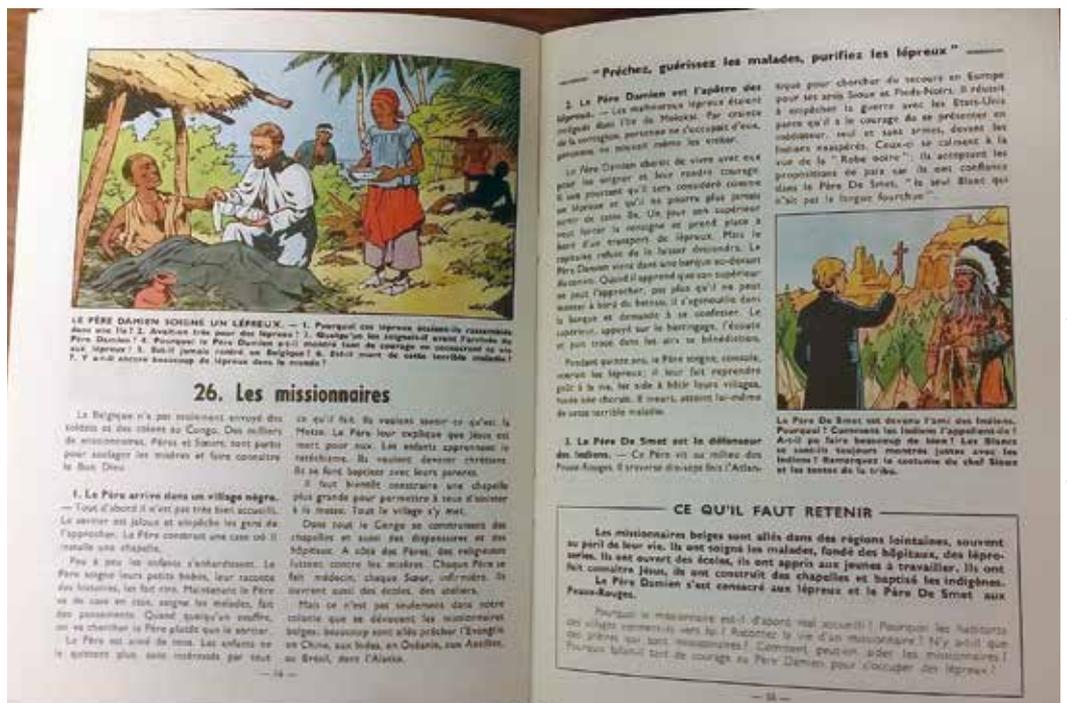
D'après l'inspecteur, « le cheminement est en marche, mais il reste des freins. Et ces freins ne sont pas forcément là où on les imagine, on n'est plus du tout à l'époque où on vantait, dans les manuels scolaires, le mérite du bon Belge au Congo. Il existe un souci chez les enseignants de prendre le contre-pied, parfois même de façon très radicale ». La façon la plus fréquente de dispenser cette partie du cours d'histoire à l'école serait la confrontation des deux discours du 30 juin 1960, celui de Baudouin 1^{er} et de Patrice Lumumba. « C'est une approche critique qui montre, non pas les torts ou les crimes, mais deux points de vue diamétralement opposés. Et il appartient à l'enseignant d'inviter les élèves à les mettre en

tension. Le professeur d'histoire doit se retirer du jeu et laisser à l'élève le rôle de déconstruire. Aborder le fait colonial avec équilibre, c'est permettre à l'élève de construire lui-même sa vision. Mais qui a tort, qui a raison : la réponse leur appartient et c'est toute la difficulté du métier. Maintenant, dans la société civile, ce chemin n'est pas encore parcouru pour reconnaître les faits de manière officielle, voire politique. La reconnaissance des crimes met toujours un certain temps. »

Le temps de l'école et celui du politique

Les enseignants sont mal outillés, manquent de temps, ont des degrés de connaissance plus ou moins développés, et même s'il y a des avancées, apparaît clairement le fait que la Belgique, en tant qu'Etat, n'est pas encore prête à assumer son passé colonial. Benoît Hellings, député fédéral (Ecolo), est l'un des hommes politiques actuels qui ose en parler : « La Belgique manque de moyens pour assumer ce passé colonial. Elle s'est rendue coupable d'exactions, de crimes, de déplacements de population, d'exploitation de richesses naturelles, d'esclavage, de kidnapping, de violences sexuelles organisées. Toutes les instances de l'État ont joué un rôle dans le processus colonial : l'État lui-même, la royauté, les églises, la presse, les universités, les écoles, les banques, les entreprises, les syndicats. Et toutes ces instances ont choisi la voie du refoulement. De la sorte, on a imposé pour plusieurs siècles un sentiment d'infériorisation des populations noires colonisées. Il existe un sentiment de honte. Et le lien est clair entre le racisme qui s'exprime aujourd'hui à l'égard des personnes qui ne sont pas blanches et l'histoire coloniale ».

Une relation égalitaire impliquerait, en effet, que la personne qui a exercé une violence sur l'autre reconnaisse que la violence était illégitime. « Je pense que nos propres esprits sont colonisés. Lorsque nous aurons créé les conditions pour que la Belgique assume ce passé, nous pourrions nous



« Histoire de mon pays », par Billebault et de Villers, Degré Moyon, Les Editions de l'Ecole, non daté.



Paul Panda Farnana et sa mère adoptive Louise Derscheid avant la Première Guerre mondiale. Farnana est le premier diplômé congolais d'études secondaires en Belgique. Il deviendra leader d'un mouvement panafricain. Photo extraite de l'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? ».

concentrer sur les manuels scolaires et les réminiscences de l'idéologie coloniale aujourd'hui.» Il est donc temps que la Belgique entame un travail long, délicat, compliqué et douloureux. Et Benoît Hellings d'affirmer : « *Le processus colonial en soi est un processus inégalitaire, violent, raciste et excluant* ». Raison pour laquelle il tente de mobiliser tous les autres groupes politiques autour d'une prochaine résolution fixant les conditions d'une étude multidisciplinaire qui analyserait le processus colonial : « *Selon la description de cette période et son processus évolutif, la Chambre d'abord, puis le gouvernement, le premier ministre et mieux, le roi, devront être en mesure de dire que nous, les Belges, assumons notre histoire et demandons pardon. Et nous considérons les Congolais, les Rwandais et les Burundais comme des égaux. C'est seulement à ce moment-là que le refoulement sera terminé et qu'on pourra imaginer une vraie relation, beaucoup plus adulte et pacifiée avec ces pays* ». Même si de timides avancées sont prometteuses, le chemin reste encore long pour parvenir à un devoir d'histoire qui consentira non seulement à partager une mémoire collective, mais qui permettra aussi de déconstruire durablement les stéréotypes conscients ou non que nous avons hérités de ce passé colonial regrettable. ■

Pascaline Adamantidis

De Bagdad à Kinshasa

Sabiha El Youssfi est professeure de français au lycée Guy Cudell à Saint-Josse. La question qui la taraude est essentielle : « *Comment intéresser des jeunes à des projets humanistes en dédramatisant l'actualité ?* » Il y a trois ans, Sabiha, avec ses élèves, a créé la pièce de théâtre « *Dixit Algorizmi, les arabesques du savoir* », qui relate les pérégrinations du jeune Momo, étudiant désinvolte et peu friand de sciences, qui remonte le temps pour se retrouver au Moyen Âge en plein cœur du monde arabo-musulman. Guidé par un mystérieux inconnu, Momo croise différents savants au cours d'un voyage qui le mènera à Bagdad, à Palerme et enfin en Andalousie. Cette rencontre avec des mathématiciens, des astronomes, des ingénieurs, des physiciens, des médecins, des géographes, des poètes et des philosophes lui permet de découvrir ce que ces êtres, qui ont évolué au sein d'une société arabo-musulmane ouverte et assoiffée de connaissances, ont apporté au patrimoine scientifique mondial. Ce voyage lui permet également de remettre en question ses préjugés et certaines de ses convictions : son auto dévalorisation culturelle, l'intolérance religieuse, la conception du djihad, la liberté d'expression, la discrimination à l'égard de la femme, etc.

Aujourd'hui, c'est la question du passé colonial belge que Sabiha El Youssfi souhaite revisiter avec ses élèves : « *On évoque la création des écoles, des hôpitaux et des routes, mais pas la question des crimes. Ça met mal à l'aise. On fait comme si cela n'avait pas existé. Il faut qu'on en parle* ». Sabiha collabore notamment avec Julienne Mpia, du service de l'enseignement à la commune, mais aussi avec Ella Ellesse, réalisatrice du film « *Sang-mêlé* » ; elle prépare une exposition avec ses élèves sur l'histoire coloniale belge à la commune de Saint-Josse et organisera des ateliers et des rencontres, ainsi qu'une grande soirée en mai 2018.

En avant pour un musée de la diversité !

Eric Corijn

Depuis 2001, le projet d'un musée de l'immigration s'est transformé en saga. Côté politique, on pense et on programme sans jamais finaliser. Or, un tel musée a sa raison d'être pour reconnaître et faire connaître l'histoire de l'immigration, et comprendre comme la ville s'est formée avec les migrants. Relance avant les élections !

Un jour, il y a eu un accord politique à Bruxelles entre libéraux et socialistes : on allait développer en parallèle un musée de l'Europe et un musée de l'immigration. La Maison de l'Histoire européenne vient d'ouvrir ses portes au Parc Léopold. Elle s'ajoute à la lente transformation du quartier européen de zone monofonctionnelle bureaucratique en centre-ville de la capitale de l'Europe. De plus en plus, il y a des choses à voir et à faire dans ce quartier, une mixité fonctionnelle se développe, les espaces publics Jean Rey, Luxembourg ou Jourdan s'animent.

Par contre, on n'entend plus rien d'un possible musée de l'immigration. Non, je mens. L'idée est évoquée dans le projet de Plan Régional de Développement Durable. Mais il paraît que c'est une erreur de « copier coller » d'anciens documents de plans de ville à Bruxelles et qu'en réalité il n'existe pas de porteur d'un tel projet.

Pourtant l'ambition a réellement habité des politiques. Le dossier a été porté par Alain Hutchinson, alors secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Energie du gouvernement bruxellois (1999-2004). Une commission scientifique a discuté du contenu d'un tel musée qui a abouti à un long rapport avec un vrai scénario. Des experts en scénographie ont ensuite imaginé les façons de mettre en valeur ce contenu. Des négociations ont eu lieu avec l'Etat fédéral et un accord a même été conclu pour installer ce musée dans l'ancien bâtiment de la douane à Tour et Taxis. Et puis le gouvernement a changé. Et avec lui les priorités et les accords. De plus, le climat sociétal s'est aussi modifié : le sujet de l'immigration s'est réduit à une soi-disante question musulmane, puis à la radicalisation et au terrorisme. Dans la Belgique communautarisée, il semble plus facile d'ouvrir un musée de l'émigration, comme la Red Star Line à Anvers, qu'un musée de l'immigration qui mène à la diversité interne.

Dépasser l'approche communautaire

Il va sans dire que le projet d'un musée de l'immigration est essentiel pour documenter l'histoire et la production de Bruxelles. Notre ville-Région est en premier lieu un centre urbain et dans ce sens peu comparable à la Flandre ou à la Wallonie qui jouent, eux, au petit pays, dominés par des « autochtones ». C'est cette histoire qui construit leur tradition et leur identité qu'ils essayent de représenter continuellement de façon « nationale » : les immigrés, en nombre marginal, n'avaient (et n'ont) qu'à s'intégrer, pour ne pas dire s'assimiler. C'est cela un projet communautaire.

Pour Bruxelles, cette logique ne marche pas. Oui, c'est une partie de l'Etat belge, une Région de 19 communes. C'est en tant que

capitale des deux autres Régions que deux communautés monolingues peuvent y opérer et essayer de proposer leur modèle d'intégration socioculturelle. Et cela ne marche pas très bien. Les Bruxellois se heurtent à la fragmentation et à la segmentation. L'enseignement ou les secteurs artistiques restent encore très classes moyennes blanches et donc très inégalitaires et exclusifs. Nous n'avons pas encore trouvé des médias pour mener un débat sociétal ensemble. Notre gouvernement est un collage de deux majorités différentes. Et on nous refuse, à nous Bruxellois, une gouvernance vraiment métropolitaine, tant nous restons bloqués dans le marasme communautariste belge.

Jeune, multilingue, multiculturelle

Et pour cause ! La sociologie bruxelloise n'est pas belgo-belge. Elle est faite de nouveaux arrivants de toute sorte. Un tiers de la population n'a pas de carte d'identité nationale. De plus, les Belges de Bruxelles sont pour la moitié des « nouveaux Belges », des citoyens issus de l'immigration. Deux tiers des Bruxellois n'ont donc pas de références belgo belges.

Et cette diversité s'accroît. Parce que le boom démographique – nous sommes actuellement quelque 1,2 million – ne vient pas d'un renversement de l'exode urbain. Le solde migratoire intérieur reste négatif pour Bruxelles : chaque année, il y a plus de Bruxellois qui déménagent en périphérie que des nouveaux arrivants des deux autres Régions. Et c'est plutôt les « Belges de souche » qui partent. L'accroissement de la population vient de la natalité. Car Bruxelles est une ville jeune : plus des trois quarts des bébés ont une maman avec des racines étrangères. Et puis il y a naturellement les nouveaux arrivants d'ailleurs, les réfugiés bien sûr, les demandeurs d'asile,

mais surtout des citoyens européens ou des familles étrangères réunifiées à Bruxelles. Bref, Bruxelles est diverse et se diversifie de plus en plus. C'est la deuxième ville du monde, après Dubaï, où la population est la plus diversifiée !

Superdiversité donc. Mais aussi brassage, métissage, mélange. Vous ne croyez tout de même pas que les Bruxellois vivent seulement en communautés, flamandes

en usine arrivés de Pologne, d'Italie ou d'Espagne, et ensuite du Maroc et de la Turquie... Il faudra documenter les apports des Africains pendant et après la période coloniale, des Latinos américains, des Asiatiques... Il y a lieu d'expliquer le rôle des expatriés engagés dans les institutions internationales, ou l'immigration européenne qui va de pair avec l'élargissement de l'Union européenne. Bref il faut documenter ces origines lointaines de Bruxelles et donc

cette richesse multiculturelle importée du monde entier.

Mais il ne s'agit pas de créer un musée anthropologique ou folklorique qui présenterait les langues et les cultures comme des objets immuables. Il s'agit d'expliquer aussi les dynamiques d'insertion et de métissage, de bruxellisation de la diversité. Il y a lieu de documenter la créativité et l'innovation issues de cette diversité en proximité. Et de montrer le destin commun de cette société urbaine confronté aux défis planétaires.

Un beau programme. Comment la ville est produite par ces apports différents, comment ils se combinent, comment la

Bruxellitude et les Zinnekes en sont le produit. Sortons ce projet des cartons ! Les élections arrivent. Maintenant que le Musée de l'Europe existe, travaillons pour un musée de la Diversité de Bruxelles.

Le programme et le scénario ne posent pas de problèmes majeurs. Mais il y a urgence si l'on veut récolter des témoignages et documents des premières générations. Et puis, nous pourrions aussi innover à Bruxelles et ne pas nécessairement chercher au hasard un bâtiment vide quelque part pour loger un tel projet. Pourquoi ne pas en faire un levier de développement urbain, avec un choix judicieux de l'endroit – sur le site des Abattoirs d'Anderlecht par exemple –, avec une architecture emblématique. Après tant d'années, pourquoi ne pas en faire un grand projet ? ■

Eric Corijn

Philosophe de la culture et sociologue, professeur d'études urbaines à la VUB, vice-président du Brussels Studies Institute et directeur de la Brussels Academy.

© Thomas Israël.



Tirages issus de 3 créations vidéo de Thomas Israël. Photographies de réfugiés et signes tracés comme des trajectoires biographiques qui s'inscrivent sur le corps (2016). En haut : EXILT II avec Olivier Papegnies ; au milieu : EXILT I avec Reza ; en bas : EXILT III avec Johanna de Tessières. Création extraite de l'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? ».

ou francophones, même pas marocaines ou turques ? Regardez l'emploi des langues par exemple. Le français reste le plus parlé, mais dans 47 % des cas seulement. On se parle en anglais dans 16 % des cas, en néerlandais dans 13 %, et en dialectes arabes dans 10 % des cas. Sans oublier l'ensemble des autres langues des 182 nationalités présentes à Bruxelles. Cela donne un large multilinguisme dans cette ville. Seuls 33 % des ménages ne parlent que le français à la maison, et 5 % de ménages sont flamands unilingues. En fait, la grande majorité, 61% des ménages, sont multilingues et donc multiculturels dans leur vie quotidienne.

Un musée pour relater quoi ?

N'est-il donc pas grand temps de reprendre ce projet d'un musée de la diversité ? Comprendre comment cette ville s'est construite, quels sont les éléments multiples de son identité, nécessite une tout autre documentation que la vision médiatique belgo belge communautarisée. Il faudra reprendre l'histoire des Flamands et des Wallons venus travailler dans la ville industrielle du 19^e siècle, des réfugiés politiques de ce temps jusqu'à aujourd'hui, de la diaspora juive coproductrice importante de Bruxelles, des ouvriers

Home sweet home

Avec « Bruxelles intime », imaginez un logement, un habitant, et travaillez sur vos représentations. Sous forme d'un dossier pédagogique conçu par le Collectif Alpha (à télécharger gratuitement), ou d'un beau livre (à se faire offrir).



Le comte Simon du Chastel, 62 ans, est artiste ; il a toujours vécu à Bruxelles... Se rendra-t-il un jour en Afrique ?
Boitsfort, 27 avril 1989. © Herman Bertiau.

Qui est cette personne ? Où habite-t-elle, d'après vous ? Que voyez-vous dans ce logement ? Qui vit là, selon vous ? Vous êtes invité à vous poser ces questions à partir d'une sélection de vingt-cinq photos de Bruxellois dans leur intérieur, tirées de l'ouvrage « Bruxelles intime », de Herman Bertiau et Sylvie Nys.

Bien des surprises sont au rendez-vous, car on a tous des idées préconçues, on forge tous nos interprétations à partir de certains indices visuels, que ce soit sur le look ou le logement. Cette démarche permet de mettre en évidence nos préjugés, et de les dépasser en distinguant d'une part un travail de description, le plus objectif possible, ensuite une phase d'imagination avec des photos détournées, et enfin la confrontation de nos hypothèses à des informations nouvelles via la photo complète augmentée de sa légende.

Cet outil est destiné à la base à des adultes en cours d'alphabétisation puisqu'il permet aussi de travailler l'expression et la compréhension du français. Mais il convient également à tout autre public souhaitant aborder les préjugés, la multiculturalité, la diversité de logements et de compositions familiales... Il peut être prolongé par des activités théâtrales et journalistiques. ■

Info

Centre de documentation du Collectif Alpha
148 rue d'Anderlecht, 1000 Bruxelles
Tél. 02 540 23 48
cdoc@collectif-alpha.be

Dossier pédagogique téléchargeable sur
www.cdoc-alpha.be

Le livre « Bruxelles intime » de Herman Bertiau et Sylvie Nys, réédité en 2017 aux éditions Husson, est en vente :

- 30 euros en librairie
- 20 euros au Musée Juif de Belgique, tout au long de l'exposition « Bruxelles : terre d'accueil ? ».

Du neuf dans



Des murs entre les hommes, d'Alexandra Novosseloff et Frank Neisse, Paris, La Documentation française, 2015, 266 p.

25 ans après l'espoir suscité par la chute du Mur de Berlin, les murs et les séparations sont toujours là : mur électronique érigé par l'Arabie saoudite avec l'Irak, « mur de Schengen » aux portes de l'Union européenne, projets entre le Kenya et la Somalie ou entre l'Ukraine et la Russie. Ces « murs de la honte » s'appellent « zone démilitarisée » (en Corée), « ligne verte » (à Chypre), « lignes de paix » (à Belfast) ou « grillages de protection » (à Ceuta et Melilla) en langage politiquement correct. Leur impact sur la vie des populations est toujours important, entraînant contraintes et frustrations.

Au moment où certains Etats construisent des espaces communs de libre échange et de libre circulation des personnes, d'autres se séparent et se coupent de leurs voisins. Cette multiplication de murs constitue un paradoxe dans un monde qui semble ne plus avoir de frontières ou de limites. Quelles peuvent être les conséquences alors que la mobilité géographique n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui ? Est-ce le signe d'un monde qui se crispe et qui se barricade contre certains effets de la mondialisation, d'un monde qui veut montrer ses différences contre l'uniformisation induite de la mondialisation, d'un monde parcouru de tensions et où ses peuples veulent réaffirmer leur identité ?

Les auteurs ont choisi de suivre neuf « murs de la honte » qui, bien souvent, ne veulent pas dire leur nom. Chaque « mur » est abordé de manière spécifique, selon les difficultés qui se sont présentées. Certains sont dans la ville et libres d'accès, d'autres traversent des déserts ou courent sur la crête des montagnes parmi les plus hautes au monde, comme au Cachemire. Certains se trouvent dans des zones militaires où l'accès est interdit. Certains marquent une frontière, d'autres symbolisent une ligne de partage contestée qui pourrait dans certains cas devenir une frontière.

Pour résister à l'engrenage des extrémismes, des racismes et de l'antisémitisme, sous la direction d'Alain Chouraqui, Paris, Le Cherche-Midi, 2015, 189 p.

Qui ne s'est interrogé sur ce qu'il aurait fait dans les situations tragiques, et ce qu'il ferait demain si... Comment réagirions-nous, ayant toujours vécu dans un pays démocratique ? La question n'est pas abstraite tant, partout dans le monde, elle est désormais présente. Même dans nos pays démocratiques où racisme, antisémitisme, négationnisme divers, haines multiples de l'Autre prospèrent. La démocratie repose sur la confiance dans les individus citoyens décidant ensemble de leur avenir commun, à partir de valeurs partagées. Courage civique, tolérance, respect de l'autre, ces valeurs de l'Europe sont celles que l'histoire du nazisme a montrées comme les plus nécessaires aux heures les plus sombres. Cet ouvrage contient une question centrale : « Par quel processus des hommes et des sociétés ont-ils pu se transformer à un tel point qu'ils sont très rapidement devenus capables d'actes génocidaires, tandis que d'autres résistaient ? ».

La démarche adoptée obéit à plusieurs orientations dont les principales sont : une recherche au service de la société ; un recours à la pluridisciplinarité ; fournir des repères dans un contexte de crise et de déstabilisation continue ; la fonction heuristique voir paradigmatique de la Shoah ; une recherche élargie aux autres génocides et enfin, prendre en compte la dynamique des situations. Pour prémunir les sociétés contre les pulsions de haine et de violence, c'est par l'éducation des esprits et du courage que l'on peut lutter contre les idéologies les plus dangereuses, les peurs infondées, les crispations identitaires, les fanatismes, les extrémismes, les rhétoriques démagogiques. Cette éducation passe par l'apprentissage de l'esprit critique contre les langages manipulateurs, et surtout par l'affirmation de valeurs universelles, capables de rassembler les hommes par-delà leurs différences.



nos rayons

Cathy Harris

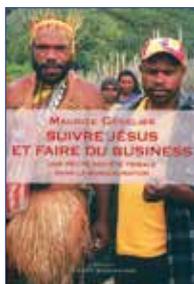
Le Centre
de documentation
du CBAI est ouvert :
mardi et mercredi :
9h > 13h et 14h > 17h
jeudi et vendredi :
9h > 13h



La bête rode encore : essai sur l'incitation à la haine, de Jean-Jacques Amy, Bruxelles, CAL, 2017, 89 p.

De tout temps, les propos haineux ont utilisé un vocabulaire déshumanisant, assimilant la

personne ou le groupe visé à des « porcs », des « poux », des « cafards », des « cancrelats », une « bête puante », la « peste », des « putes », des « salopes », des « travelos », des « vampires ». Le discours raciste est outrancier : il est question de « race maudite », de « métèques », de « bougnoules » de « macaques », de « youpins »... La deuxième caractéristique des propos haineux est leur répétition, qui s'accompagne d'une brutalité toujours plus grande du message, pouvant aller jusqu'à l'appel non déguisé à la violence ou au meurtre. Quand l'incitation à la haine est institutionnalisée et que la haine devient doctrine d'Etat, alors se développent dans la société la subversion des valeurs, la déshumanisation de l'espace vital, l'exaspération de l'appartenance au groupe, la délation, l'éviction radicale de l'Autre. De nos jours, la haine est omniprésente. La menace terroriste pèse sur tout un chacun et sur la société. Des fondamentalistes religieux mènent campagne et exercent des violences dans différents pays. Des gouvernements européens, avec l'appui de la population, affichent une xénophobie toujours plus grande. La question de l'opportunité d'une réglementation juridique du discours de haine n'est pas résolue de manière satisfaisante. En effet, il s'agit d'un délit d'opinion, dont l'interprétation est affectée par une grande subjectivité. La qualification en « discours de haine » est extrêmement délicate. En raison de cette subjectivité qui en teinte l'abord, l'incertitude est la règle. Il semble urgent de remédier à cette incertitude juridique et de fournir les instruments nécessaires à des décisions équitables distinguant, sur base de critères valables, entre la liberté d'expression et le discours de haine.



Suivre Jésus et faire du business : une petite société tribale dans la mondialisation, de Maurice Godelier, Vincennes, Thierry Marchaise, 2017, 189 p.

Les Baruya de Nouvelle-Guinée sont l'une des dernières sociétés tribales découvertes par une expédition militaire australienne en

1951 et qui a connu l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1975. Jusqu'en 1960, cette petite société tribale se gouvernait elle-même, ne connaissait ni l'Etat, ni l'économie de marché et encore moins la « vraie » religion, celle du Christ. Depuis, la société baruya a profondément changé. C'est dès qu'ils furent colonisés qu'ils perdirent définitivement leur souveraineté sur eux-mêmes et sur leur territoire, et que leur avenir a dépendu de décisions prises dans des centres de pouvoir qui leur étaient inconnus et étrangers : Etat, missions, plantations, etc., tous entre les mains d'Européens. L'exceptionnelle longévité des observations de l'auteur sur cette tribu de Nouvelle-Guinée lui permet de prendre une large vue sur ses évolutions depuis sa première visite, en 1967. En trois longs séjours et autant de films, il a rassemblé sur eux une connaissance approfondie dont il a fait son œuvre : leur histoire politique, leurs guerres, leur monnaie de sel, leurs mythes, leurs institutions sociales et leurs rituels d'initiation. Trente ans plus tard, la liste des transformations est longue : les Baruyas ont rejoint l'économie monétaire, lisent et écrivent, ne vengent plus les offenses, jouent aux cartes et se convertissent en masse au christianisme évangélique. Ils sont désormais une minorité administrée par un Etat postcolonial, et qui dépend des cours du marché du café. Cet ouvrage résume l'analyse sur l'occidentalisation forcée d'une société tribale et la formidable résistance de ses valeurs traditionnelles. Au-delà des Baruya il est démontré les effets d'une mondialisation monétaire qui ne prend pas assez en compte les valeurs et la culture des différents groupes composant l'humanité.

Autres nouveautés au centre doc

www.cbai.be, rubrique: Documentation/nouveautés

- *Atlas des esclavages de l'Antiquité à nos jours*, de Marcel Dorigny, Paris, Autrement, 2017, 96 p.
- *2017 : la migration en chiffres et en droits*, sous la direction de François De Smet, Bruxelles, Myria, 2017, 185 p.
- *Identités et cultures : politiques des Cultural Studies*, de Stuart Hall, Paris, Amsterdam, 2017, 558 p.
- *NTIC et travail social dans le secteur associatif : crise de sens ou outil de professionnalisation ?*, de Leatita Della Torre, Paris, Université Paris Panthéon Sorbonne, 2017, 108 p.
- *Comprendre les migrations : approches géographique et géopolitique*, d'Adrien Boschet, Levallois-Peerret, Bréal, 2017, 224 p.
- *Migrations étudiantes sud-américaines : trajectoires sociales et bifurcations biographiques*, de Carolina Pinto Baleisan, Paris, La Documentation française, 2017, 164 p.

Commandez des numéros de la collection !

Et retrouvez la liste complète sur www.cbai.be
www.micmag.be

Servantes d'aujourd'hui

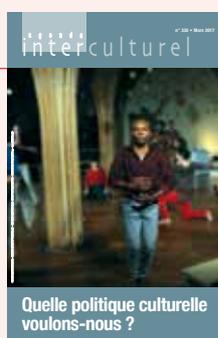
Septembre 2017, MICmag n° 14

Qu'il soit déclaré ou non, hier comme aujourd'hui, le travail domestique en Belgique a toujours été largement pourvu par les migrantes et frise avec l'informel. Le secteur des titres-services compte à peine 1 % de travailleurs belges d'origine en Région bruxelloise !



Quelle politique culturelle voulons-nous ?

Mars 2017, AI n° 335



Si la diversité culturelle ne se décrète pas *a priori*, il faudrait en faire une question sociale. C'est peut-être là tout l'enjeu de l'action culturelle d'aujourd'hui, celle qui émancipe mais qui rassemble aussi la société sur les questions de son devenir.

Rituels funéraires et diasporas

Juin 2017, MICmag n° 13

Pourquoi des immigrés décident-ils leur rapatriement post mortem vers leur terre natale, ou une inhumation ici mais dans un cimetière « à part » ? Serait-ce le signe d'une intégration ratée ? Ou plutôt l'expression de leur liberté de conscience ?



Qui me harcèle ?

Février 2017, MICmag n° 12



Hormone de Cologne et testostérone de groupe. Lors de la nuit de Nouvel An 2016 à Cologne, les réfugiés et musulmans étaient pointés du doigt. Harcèlement, symptôme d'incompatibilité culturelle ? Le diagnostic complet est plus complexe.

Migrants adoptés

Mai 2017, AI n° 336

Comment aider un enfant à accepter d'avoir quitté un milieu d'origine, un milieu culturel qui lui était « naturel », pour qu'il adopte lui aussi d'autres parents, un autre pays le plus souvent, une autre culture presque toujours ?



Abonnez-vous !

20 euros par an (en Belgique)

30 euros par an (à l'étranger)

pour 5 Agenda interculturel + 5 MICmag

à verser au compte

IBAN BE34 0010 7305 2190

En n'oubliant pas de préciser sur le virement vos nom et adresse.